

Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

Belgique-België
P 407015
1040 Bruxelles 4
1/4167

LE CJC : 50 ANS ET TOUJOURS AUSSI PIQUANT !

135

JANVIER -
FÉVRIER
2013



Conseil
de la
Jeunesse
Catholique

● DOSSIER DANS CE CORRESPONDANCE : LE SEXE DANS NOS OJ : TABOU OU VÉCU ?

SOMMAIRE

CALENDRIER DU CJC 2

I. CJC EN MOUVEMENT 3

Assemblée du CJC 6-12-12	3
GT Projet Emploi	6
Cellule politique 21-12-12	6
<i>Point Emploi</i>	7
<i>Point Formation Enfance</i>	7
<i>Point Politique de jeunesse</i>	7
LPJ-CJC	8
Echo de la formation Laby 1	8
Prochaines formations Laby	9
Le CJC a fêté joyeusement ses 50 ans	10
Revue de presse	12

II. PLAN TRIENNAL 2010-2012 13

III. POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE 14

Commission Consultative des Organisations de Jeunesse- CCOJ des 13 et 14 novembre	14
<i>Renouvellement des agréments OJ</i>	14
<i>Décret Centres de vacances : formation pour les assimilés</i>	16
<i>Infrastructures scolaires</i>	16
<i>Sous-commission enfance</i>	17
<i>Réforme du Conseil de la Jeunesse</i>	17
FESJ – CESSOC	18
<i>Sous-commission paritaire 329.02</i>	19
Plate-forme francophone pour le volontariat	19
<i>Année européenne de la citoyenneté</i>	19
Revue de presse	21

IV. DU COTE DES ORGANISATIONS 32

Appel aux OJ !	32
JEC asbl : Forum des délégués de classe 2013	33
JOC-JOCF : Les sanctions administratives communales : pourquoi se mobiliser ?	33
JOC-Jeunes CSC : L'intérim en question	33
Prochaines formations chez Volont'R	35
Revue de presse	37

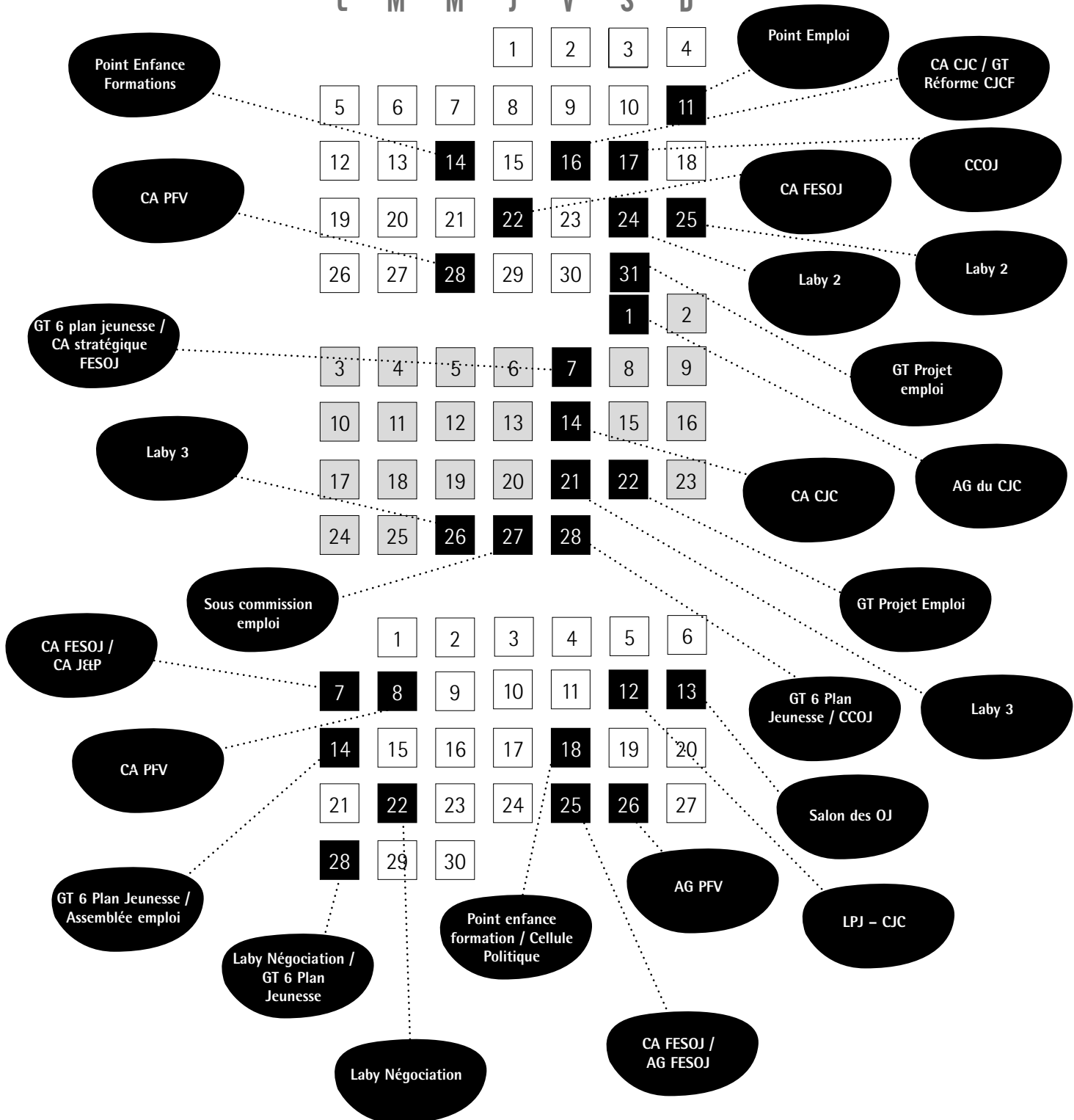
V. EPINGLES POUR VOUS 45

La revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement le secteur des organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, la vie associative, l'enseignement, l'aide à la jeunesse, l'emploi des jeunes et dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...	
Revue de presse	46

CALENDRIER

JANVIER ● FÉVRIER ● MARS

L M M J V S D



CJC EN MOUVEMENT

Assemblée du CJC 6-12-12	3
GT Projet Emploi	6
Cellule politique 21-12-12	6
<i>Point Emploi</i>	7
<i>Point Formation Enfance</i>	7
<i>Point Politique de jeunesse</i>	7
LPJ-CJC	8
Echo de la formation Laby 1	8
Prochaines formations Laby	9
Le CJC a fêté joyeusement ses 50 ans	10
Revue de presse	12

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CJC DU 6 DÉCEMBRE

SUIVIS POLITIQUES

Le **budget Jeunesse** a été validé par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De l'année socio culturelle on est passé à l'année civile. L'administration Jeunesse enverra aux organisations de jeunesse une note sur base des subsides des 4 dernières années avec indication du montant que chaque OJ devra « sortir » de son budget.

Le plus gros montant du budget jeunesse est dédié au **décret OJ** et ce montant sera indexé de 1,42 %.

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination. Sont membres de l'assemblée, le président, le conseiller théologique et le secrétaire général du CJC, deux délégué(e)s par organisation de jeunesse membre reconnue par la Communauté française. Les organisations membres non reconnues par la Communauté française envoient un/e délégué/e. L'interlocuteur représentant l'Eglise institutionnelle, le Vicaire épiscopal de Liège, Baudouin Charpentier, assiste aux assemblées du CJC à titre d'invité.

A plusieurs reprises le CJC a attiré l'attention sur les points problématiques concernant tant la composition que le fonctionnement du CJCF. La note d'évaluation interne du CJCF avant l'été 2012 et surtout la polémique autour de l'avis sur la loi autorisant l'avortement ont eu comme suite, l'annonce, par la Ministre de la jeunesse, d'une réforme du décret CJCF.

Pour les **formations**, ce sera le statut quo.

Pour les **infrastructures OJ** : statut quo pour les OJ, mais diminution de 5 % pour les maisons de jeunes.

Centre de Naninnes : moins 7,5 %.

CJCF : augmentation des subventions dans le cadre de l'indexation, et peut-être davantage, au vu du projet de réforme du décret CJCF.

Circulaire « **Soutien aux projets jeunes** » : réduction de 5 %

Projets « **transversalité jeunesse** » : réduction de 30 % (mais avec peut-être un autre soutien via le plan jeunesse).

En conclusion : globalement, le secteur jeunesse ne peut pas trop se plaindre.

Les négociations autour de l'agrément des OJ.

La CCOJ a décidé de soutenir toutes les OJ existantes, preuve d'une grande solidarité sectorielle. Concernant les nouvelles demandes d'agrément (il y en a eu 13), 3 ont reçu un avis négatif (dont Réseau Jeunesse asbl) et 10, un avis positif (dont BE-Larp). Actuellement, il s'agit de négocier la priorisation budgétaire. Or, il n'y aura pas d'augmentation du budget Jeunesse mais maintien du budget de l'an dernier, avec une indexation **réduite** (0,7 % au lieu de 1,9%) **sauf** pour l'emploi où l'indexation des 1,9% est maintenue.

Les enveloppes « exceptionnelles » ne seront pas indexées.

Dès lors : pour le paquet des nouveaux agréments et pour les « sauts de classe », chaque fédération doit faire des concessions, mais ces négociations ne sont pas encore abouties. En CJC, nous espérons parvenir à un avis unanime en CCOJ pour montrer la solidarité entre les fédérations.

Retour sur le CJCF

Trois ans après la mise sur pied du CJCF (novembre 2009), un projet pour une réforme du décret CJCF est sur la table. Théoriquement, le décret réformé sera mis en œuvre en novembre 2013, ce qui laisse peu de temps au vu des différentes étapes de la procédure jusqu'à l'adoption d'un décret par le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le CJC suit avec intérêt la procédure. Pour nous, le CJCF est un organe d'avis important concernant les questions touchant la jeunesse. Nos constats, évaluation et recommandations :

- Souhait d'une meilleure répartition géographique de la représentation des jeunes

- Que les OJ aient à nouveau leur place au CJCF (ce qui est, par ailleurs, un des critères du Forum européen de la Jeunesse pour y siéger en tant que Conseil national de la jeunesse. Actuellement, le CJCF dispose d'une exemption temporaire concernant ce critère avec demande de corriger cet état de fait.
- Procédure d'élection des candidats à l'AG du CJCF : sur base d'un programme et non pas à la tête du client.
- Revoir le fonctionnement des commissions et leur cadre de travail.

Les membres du point « Politique de jeunesse » ont été consultés par mail pour pouvoir transmettre notre avis en CCOJ.

Suivi de l'AG du 19 septembre 2012

Lors de notre dernière assemblée, l'association SVI n'a pas eu le nombre de votes nécessaires pour être admise comme membre à part entière à l'Ag du CJC. Nous avons décidé de commun accord de laisser la porte ouverte à une nouvelle démarche du SVI s'il souhaite demander une nouvelle période de transition. La rencontre du bureau du CJC avec Pierre et Sophie, du SVI, a eu lieu et les échanges ont été bons.

Le SVI retournera vers ses instances avant de nous informer de leur réaction et décision.

EVALUATION DES 50 ANS DU CJC

Celles et ceux qui ont vécu la fête des 50 ans du CJC parlent d'une réussite globale, soulignent la bonne ambiance et l'occasion de faire connaissance (des jeunes avec les anciens) ou de se revoir. La brochure reprenant les 50 ans d'histoire du CJC a été bien accueillie. L'absence de représentant de l'Eglise est regrettée.

PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2013

Il a été approuvé.

PROPOSITION DE BUDGET 2013

L'assemblée mandate le Conseil d'administration pour l'approbation du budget car de nombreux éléments doivent être modifiés.

ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En l'absence de deux des trois candidats pour les trois mandats vacants au Conseil d'administration, l'Assemblée générale a décidé de se prononcer sur la seule candidate présente à l'assemblée, Marie Gérard, proposée par la JOC-F. Elle a été élue à l'unanimité des voix.

L'élection des autres candidats est reportée à la **prochaine assemblée générale**, le **1er février 2013**.

M.P.

Née d'une demande des mandataires des OJ membres du CJC, la cellule politique traite des sujets de fond et permet, grâce à l'échange d'informations et de réflexions, de construire une position commune en CJC. Afin d'approfondir les thématiques spécifiques CCOJ, Formation-Enfance, Politique de Jeunesse et Emploi, la cellule politique a créé trois groupes de travail.

GT PROJET EMPLOI

Les responsables Emploi des OJ se sont réunis le 20 décembre autour de la question des relations collectives de travail au sein du Projet Emploi. Ils poursuivront leur travail le 31 janvier prochain.

St.S.

CELLULE POLITIQUE

À la veille du congé de fin d'année, le 21 décembre, le CJC a tenu sa seconde cellule politique de l'année culturelle 2012-13, l'occasion de faire un bilan des mandats. Chacun a pu s'exprimer sur les enjeux et les réalités de son mandat : FESoj, SEGEC, Pfv, CESSoc, Sous-Commission emploi de la CCOJ, etc. nous donnant un aperçu assez complet des discussions en cours.

Ensuite, les mandataires se sont penchés sur une question qui nous animera encore les prochains mois. En effet, en 2014 se tiendront des élections : régionales, communautaires, fédérales mais également européennes. Le mois de juin 2014 s'annonce être LE rendez-vous électoral ! Il est primordial pour le CJC de se pencher sur cette question et de réfléchir aux actions que nous souhaitons collectivement mettre en œuvre.

AL. M.

POINT EMPLOI DU 19 NOVEMBRE

Les mandataires du CJC auprès des instances Emploi du secteur ont échangé sur plusieurs thématiques abordées au niveau de la sous-commission Emploi de la CCOJ, de la FESoj et de la CESSoc.

Le Point Emploi s'est notamment penché sur la répartition de l'emploi dans les différentes fédérations du secteur OJ. Il s'est également arrêté sur le cadastre de l'emploi non marchand. Celui-ci ne sera visiblement pas opérationnel dans le timing initialement prévu, et la prochaine justification des subventions décret Emploi se fera toujours manuellement. Parallèlement au cadastre de l'emploi non marchand, un cadastre CESSoc a été mis sur pied. Le CJC a donc réfléchi aux variables à intégrer en vue d'un échange au niveau de la FESoj.

Enfin, les membres du Point Emploi ont effectué un retour sur les derniers échanges avec les pouvoirs subsidiants et le politique en lien avec la question de la mutualisation de l'emploi.

ST.S.

POINT ENFANCE ET FORMATION

Vendredi 30 novembre, les membres du Point se sont réunis afin d'échanger, dans un premier temps, autour des actualités du moment : le subventionnement de la formation des animateurs confirmé par la Ministre à hauteur de 27euros/heure, la prolongation de la dérogation concernant la formation « 40 heures Assimilation », ainsi qu'une discussion suite à la proposition de résolution visant à promouvoir les cours de secourisme.

Dans un deuxième temps, le Point s'est penché sur le suivi des mandats. Après la relance des travaux dans les différentes instances de nos mandataires, c'était l'occasion pour saisir et partager les enjeux et objectifs que porteront les membres du Point au sein des différents GT et commissions dont ils sont acteurs.

M.Be.

POINT POLITIQUE DE JEUNESSE

C'est nombreux que les membres du point « politique de jeunesse » se sont rassemblés le mercredi 21 novembre. En effet, un important travail les attendait sur le Conseil de la jeunesse (CJCF). Le CJC souhaite proposer des pistes de réflexion concernant le CJCF ! Le point a permis de confronter nos avis et perceptions sur une institution importante du secteur de la jeunesse. D'autres points d'information étaient à l'ordre du jour, le plan jeunesse et la mise en place du dernier groupe de travail, un retour sur la CCOJ sur les dossiers d'agrément des 13 et 14 novembre. Nous avons terminé sur le projet de loi sur les sanctions administratives communales dès 14 ans !

AL. M.

Le Point Emploi réunit les mandataires du CJC au sein des instances emploi du secteur (FESoj, CESSoc, sous-commission emploi de la CCOJ)

L'idée de ce projet est de permettre aux personnes - qui justifient d'un diplôme lié aux compétences nécessaires à l'encadrement, et d'expériences utiles - de suivre une formation complémentaire de 40 heures maximum centrée sur la spécificité de l'accueil des enfants en centres de vacances. L'objectif étant de valoriser les qualifications acquises des animateurs et coordinateurs pour permettre une formation moins lourde en termes de temps (40 heures versus 150 heures) garantissant la qualité de l'encadrement. Voir également rubrique Politique de jeunesse, CCOJ, décret Centres de jeunes.

En 2003, le Conseil de la Jeunesse Catholique a été à l'initiative de rencontres entre des personnes investies en mouvements de jeunesse et des personnes investies dans les paroisses. Ce groupe de travail, baptisé LPJ - CJC est constitué de représentants du Patro, des Guides, de la JOC et des sections régionales de la Liaison des Pastorales des Jeunes.

LPJ-CJC

Ordre du jour chargé pour la rencontre LPJ-CJC du 11 décembre. Nous avons commencé par un tour d'actualités afin de comprendre quels projets rythment la vie des organisations de notre groupe, quelle dynamique les nourrit. Nous avons ensuite fait le point sur l'avancement de la mise à jour des outils coproduits LPJ-CJC. Un retour au groupe a également été fait sur la mise en place, les objectifs et la méthode de travail de la commission interdiocésaine pour la protection de l'enfance et des jeunes. Dans la seconde partie de cette rencontre, les membres LPJ-CJC ont pu se mettre en travail autour de la thématique de la cohabitation des cultes. Initiée lors de cette réunion, cette réflexion sera nourrie tout au long de l'année.

M. Be.

ECHO DE LA FORMATION LABY 1 : DÉCOUVRIR SON ENVIRONNEMENT

La formation Laby 1 se déroulait à la maison du travail de Namur les jeudi 13 et vendredi 14 décembre. Organisée conjointement par le CJC et Résonance, la formation permet de parcourir trois objectifs distincts : comprendre l'environnement institutionnel des OJ et leur place dans celui-ci, découvrir les enjeux qui traversent actuellement le secteur des OJ, et vivre la dimension collective du CJC et comprendre son rôle.

Nous étions trente-deux participants, issus du CJC, les GCB, le Patro, Gratte, la JOC/F, ACMJ, le CJD, le CBTJ ainsi que Résonance, partenaire de longue date. Ce nombre élevé montre l'intérêt et la pertinence de la formation. Nous avons pu, dès lors, partager, échanger dans l'écoute et le respect de chacun.

Au-delà des moments conviviaux des repas, nous avons présenté notre OJ respective via des activités ludiques ; un quizz des OJ, une sorte de questionnaire de Proust. Un jeu de coopération pour connaître nos âges nous divertit ainsi qu'une plongée dans le budget de la FWB ! La formation nous a aidés, entre autres, à ouvrir le décret OJ (nous avons répondu à une étude de cas en équipe), à tenter d'en comprendre sa complexité mais aussi à appréhender la CCOJ, et enfin, à mieux comprendre ce qu'est le CJC (via un jeu du pendu, nous avons découvert les axes principaux du CJC).

Notre action n'a de sens que si elle s'ancre dans la réalité... comment s'y retrouver parmi les multitudes d'acteurs institutionnels et associatifs ? Cette question fut notre fil rouge des deux jours. En effet, différents thèmes abordés ont permis à chacun de

situer autour de soi les différents partenaires. A savoir, moi permanent, je peux me retrouver successivement dans mon OJ, au CJC, dans une autre OJ ou un mouvement associatif, à la FWB, en Belgique, à l'étranger.

Cette formation large mais pointue a permis d'ouvrir bien des portes et de questions pour chaque permanent, un beau moment !

J.Ph.Sch.

PROCHAINES FORMATIONS LABY

LABY 2 : ÊTRE ACTEUR POLITIQUE, DATE À FIXER

Comment comprendre ce qui se passe autour de la table à la CCOJ, à la commission formation du CJCF, à l'AG du CJC... tous les lieux où vous représentez votre OJ. et où les enjeux sont de taille !

Objectifs : Mettre en place des stratégies de communication, de négociation, de compréhension des enjeux. Comprendre le rôle que l'on joue en tant que mandataire auprès de telle ou telle instance.

Public cible : Permanents et cadres des OJ. qui ont un mandat dans une structure extérieure à leur OJ. et qui ont suivi la formation Laby 1.

LABY 3 : ÊTRE ACTEUR GESTIONNAIRE, 21-26 FÉVRIER 2013

La pertinence des OJ. passe aussi par la qualité de leur gestion interne et donc la maîtrise des innombrables décrets, arrêtés, règlements... un casse-tête !

Objectifs : Donner un regard politique sur les contraintes administratives et gestionnaires, à travers le développement des capacités d'analyse des contraintes technocratiques. Permettre que les liens entre les missions de représentation et les missions de gestion s'articulent dans une approche qui les renforce mutuellement.

Public cible : Permanents, cadres, membres des instances qui ont une responsabilité dans la gestion de leur OJ.

Incontournables pour tout cadre d'OJ, qu'il soit bénévole ou permanent, ces formations sont organisées chaque année par le CJC en collaboration avec Résonance asbl. La formation, articulée en trois modules (Laby 1,2 et 3), permet de découvrir et de se situer par rapport aux institutions de la Belgique fédéralisée. Les modules sont dissociables : participer à un module ne t'oblige pas -sauf exception- à suivre les autres.

*Renseignements pratiques : Inscription par mail à cjc@cjc.be ou par tél au 02/230 32 83
Renseignements à communiquer lors de l'inscription : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone professionnel, gsm, adresse mail, OJ. et fonction.
Les frais de participation seront facturés à l'OJ après le module de formation.*

François Philips, Conseiller théologique du CJC, nous livre ses impressions de la fête des 50 ans du CJC. L'article a été publié dans la revue « Forum », trimestriel de l'association des anciens élèves du collège du Sacré Cœur de Charleroi.

LE CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE A FÊTÉ JOYEUSEMENT SES 50 ANS



Le samedi 17 novembre dernier, dans les locaux de la Faculté de Médecine de Namur, plus de 200 personnes se sont rassemblées pour fêter les 50 ans du CJC (1962-2012). Parmi les invités du Monde Politique, on pouvait voir Georges Gilkinet, Député fédéral Ecolo et lui-même ancien Secrétaire Général du CJC ; Bernard Mathieu, Coordinateur de la Cellule Jeunesse du Ministère d'Evelyne Huytebroeck, Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge de la Jeunesse ; Marc Elsen, Député et Chef de Groupe CDH à la FWB ; Mathieu Daele, Député Ecolo à la FWB ; une représentante du Cabinet CDH de Mr Lutgen. Baudouin Charpentier, Vicaire épiscopal à Liège, était présent en tant que Délégué de la Conférence Episcopale auprès du CJC ; Claire Jonard, Coordinatrice de la Liaison des Pastorales des Jeunes des différents diocèses, préside chaque trimestre une rencontre CJC-LPJ. Les représentants actuels de la quinzaine d'Organisations de Jeunesse (OJ) membres étaient nombreux et accompagnés d'animateurs des régionales de Namur ou parfois de très anciens comme ces quelques Jocistes ! La présence d'une série d'anciens responsables du CJC, Conseillers Théologiques, Présidents et Secrétaires Généraux permettait de mettre un visage sur des noms prestigieux entendus maintes fois : José Reding qui succéda à Jacques Vallery, Thierry Tilquin ; Carl Vandoorne, Jean-François Heinen, Daniel Therasse, Jean-Claude Schingtienne ; Bernard Quinet, Stephan Grawez, Frédéric Possemiers, Brice Many...

L'équipe actuelle des permanents du CJC, forte de 19 membres, avait tout mis en œuvre pour une rencontre vivante et variée dans des locaux aménagés aux couleurs multiples des différentes associations de Jeunesse : accueil et *speedmeeting* sur les *Options fondamentales* du CJC ; drink et discours officiels du Président actuel, Laurent Jauniaux, et du Secrétaire Général, Julien Bunckens, qui introduisit la signature symbolique par chaque OJ de la Charte *Rapport aux Membres* ; *walking dinner* de qualité permettant de rencontrer encore d'autres participants ; concert de Canal'do, un groupe d'anciens ingénieurs de Louvain-la-Neuve, passionnés de musique, chantant a capella des titres anglais et français revisités avec talent et humour : un bon moment !

« **Le CJC assume ses origines catholiques** car cela fait partie de ses racines et de son héritage : savoir d'où l'on vient permet de se positionner correctement. Conserver une identité chrétienne, sans l'imposer, permet aussi de laisser de la place à chaque Organisation de Jeunesse pour vivre et pour développer sa spécificité.

« Car le CJC se définit principalement par une **construction collective permanente** avec ses membres, qui constituent son Assemblée Générale qui se réunit tous les deux mois. Mais la collaboration est quotidienne pour construire l'action du CJC. ». Toutes les instances auxquelles je participe régulièrement (Bureau, CA, AG, Cellule Politique), sont des exemples d'écoute et de vraie démocratie.

Certaines Associations de Jeunesse sont plus militantes, comme la JOC et les Jeunes CSC ; d'autres veillent davantage au développement de l'intériorité, comme le Réseau Jeunesse Ignatien, nouveau membre à part entière depuis septembre. Les deux sont complémentaires, non exclusifs : solidarité et intériorité constituent deux pôles essentiels de la personne humaine et de la foi vécue.

Le CJC est soutenu et encouragé par les évêques. Mais il s'agit **d'abord de faire Eglise** là où nous vivons et agissons. Constituer une véritable communauté, en référence à l'Evangile et à l'exemple de Jésus de Nazareth, est plus important que de passer notre temps à déplorer les défauts de l'institution. Pareille attitude peut parfois être dérangeante ; à la sortie de la fête, on pouvait recevoir, outre le fascicule retraçant l'histoire du CJC, un pot d'épices muni de l'étiquette : « 50 ans et toujours aussi piquant ! ».

François PHILIPS s.j.
Conseiller Théologique actuel.

Conseil de la jeunesse catholique 50 ans de jouvence

Samedi 17 novembre dernier, le Conseil de la jeunesse catholique (CJC) fêtait ses 50 ans. Pour cette fédération d'organisations de jeunesse, cet anniversaire célèbre l'engagement de la jeunesse organisée et militante. C'est aussi l'occasion de mettre en évidence ses actions collectives et de défendre les jeunes pour qu'ils aient une voix et une place dans la société.

Le CJC fédère 17 organisations et associations telles que les Guides catholiques de Belgique, Gratte, la JOC, la JOC-F, la Fédération nationale des Patro, Jeunesse & Santé... Quelque 150 personnes étaient présentes pour célébrer un demi-siècle d'engagement par et pour les jeunes, avec le slogan *50 ans et toujours aussi piquant*. Issues des organisations et associations de jeunesse membres, mais aussi du secteur de la jeunesse en général, du volontariat, de l'associatif chrétien, toutes ont répondu présent pour ce moment de rencontre et de commémoration.

Laurent Jauniaux, président du CJC, et Julien Bunckens, secrétaire général, ont énoncé les enjeux rencontrés par la jeunesse dans ce contexte socio-économique fragile. Les organisations de jeunesse, selon le décret, ont comme objectif de former des CRACS (des citoyens responsables

actifs critiques et solidaires). Représenter les jeunes, c'est aussi marteler qu'ils sont les *"adultes de demain"*, et non des *"citoyens de seconde zone"*.

Pour le CJC et ses 17 membres, le fait de revendiquer une identité chrétienne est une affirmation de valeurs qui reste toujours porteuse de sens dans le monde actuel. Le CJC promeut inlassablement le bénéfice du volontariat et de la solidarité. À travers ses organisations, ce sont plus de 100.000 jeunes qui s'engagent tous les jours, gratuitement, pour défendre des valeurs de partage et de rencontre. À travers leurs activités, le CJC et ses membres abordent de nombreux aspects de la vie en société : la participation scolaire, l'éducation aux médias, la formation, l'organisation de centre vacances ou encore l'accompagnement syndical et la mise en œuvre d'un tourisme social.

Le CJC est né en 1962 de la volonté des organisations de jeunesse de se rassembler pour faire valoir leurs actions et leurs spécificités auprès des pouvoirs publics et politiques. Une affirmation qui reste atemporelle, et dont le CJC entend poursuivre la mise en œuvre pour, au moins, les 50 ans à venir...

Le CJC se bat pour que les subsides récurrents et extraordinaires des organisations de jeunesse ne soient pas réduits à la portion congrue. Entre le décret sur les organisations de jeunesse, la création et le soutien de l'emploi dans le socioculturel et la jeunesse, les possibilités de prêt de matériel via le centre de Naninne, les fronts sont multiples.

ENTRÉES LIBRES N°74, DÉCEMBRE 2012



LE CJC SOUFFLE SES 50 BOUGIES !

Le Conseil de la jeunesse catholique vient de fêter ses 50 années d'existence. L'association fédère 14 organisations et 3 associations de jeunesse. Leurs actions concernent plus de 100 000 jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles et touchent l'ensemble des catégories de la population.

Le CJC met l'accent sur la formation des CRACS (Citoyens responsables actifs critiques et solidaires). Il se positionne également comme relai politique des situations de ses membres et les soutient au quotidien, notamment en mutualisant les moyens. Sur le plan pédagogique, il produit enfin des outils utiles aux activités des organisations de jeunesse.

www.cjc.be

PLAN TRIENNAL

.....

Cette rubrique nous a accompagnés tout au long du plan triennal 2010-2012 du CJC qui traitait le thème « L'amour, l'affectivité et la sexualité ».

Dans la **première phase**, le plan triennal s'est construit à la manière d'une 'auberge espagnole' : chaque OJ a amené ce qu'elle souhaitait, et y a mis l'investissement qu'il lui était possible d'y mettre. **Six groupes de travail** ont été lancés simultanément, avec un cahier de charges commun mais un planning de réalisation étalé de juillet 2010 à juin 2011.

L'aboutissement de ces trois années de travail s'est concrétisé dans la **journée de réflexion et d'échange** entre OJ du CJC, en collaboration avec l'ONG « Le monde selon les femmes » qui a eu lieu le 4 octobre dernier

L'outil pédagogique « Estime de soi » est en phase de finalisation. La partie théorique permettra aux animateurs d'aborder le thème de l'estime de soi. Des fiches pratiques proposeront des activités valorisant l'estime de soi de nos jeunes.

Découvrez, inséré dans ce Correspondance, le dossier : Le sexe dans nos OJ : tabou ou vécu ?

La prochaine Assemblée générale du CJC, le 1er février, procèdera à l'évaluation de ces trois années de travail.

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

Commission Consultative des Organisations de Jeunesse- CCOJ des 13 Et 14 novembre	14
<i>Renouvellement des agréments OJ</i>	14
<i>Décret Centres de vacances : formation pour les assimilés</i>	16
<i>Infrastructures scolaires</i>	16
<i>Sous-commission enfance</i>	17
<i>Réforme du Conseil de la Jeunesse</i>	17
FESJ – CESSOC	18
<i>Sous-commission paritaire 329.02</i>	19
Plate-forme francophone pour le volontariat	19
<i>Année européenne de la citoyenneté</i>	19
Revue de presse	21

RETOURS DES CCOJ DU 13 & 14 NOVEMBRE 2012

Menu chargé pour la CCOJ en cette fin d'année.

RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS D'AGRÈMENT DES OJ

Pour rappel, les OJ et les Groupements ont été classés selon différentes catégories :

La CCOJ – Commission Consultative des Organisations de Jeunesse – a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005. La CCOJ est l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle a également été l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

- la catégorie A : les dossiers pour lesquels l'inspection et l'administration remettent un avis positif sur l'habilitation, la classe demandée et le dispositif particulier demandé ;
- la catégorie B : les dossiers pour lesquels l'inspection et l'administration remettent un avis positif sur l'habilitation et un avis négatif sur la classe demandée ou le dispositif particulier demandé ;
- la catégorie C : les dossiers pour lesquels l'inspection et l'administration remettent un avis négatif sur l'habilitation.

La remise des avis sur l'ensemble des dossiers a nécessité trois réunions de travail. Les mandataires de la CCOJ ont d'abord rendu leurs avis sur les dossiers classés dans la catégorie « A ». Ceux-ci ont tous reçu un avis favorable quant aux demandes d'agrément, de montée de classe (limitée à deux) et de dispositifs particuliers. Le travail s'est poursuivi les 13 et 14 novembre avec les dossiers « B » et « C » et les nouvelles demandes de reconnaissance en tant qu'OJ.

Une importante solidarité sectorielle s'est mise en place afin de soutenir l'ensemble des dossiers existants ! Concernant les nouvelles associations, les avis sont plus partagés, en fonction de la qualité des dossiers rendus.

Il restait encore un travail délicat à réaliser par la CCOJ : rendre un avis à la Ministre Huytebroeck sur la priorisation des dossiers selon les crédits budgétaires disponibles. Car au vu des conditions financières inconfortables, des moyens spécifiques et suffisants n'ont pu être dégagés pour répondre aux besoins du secteur.

Pour arbitrer les priorisations budgétaires, la CCOJ a utilisé différents critères tels que le poids relatif des fédérations qui structurent le secteur, le poids financier réparti entre les acteurs sectoriels, la volonté d'agréer de nouvelles associations, la solidarité sectorielle qui souhaite ne pas voir disparaître d'OJ existantes, l'application des mesures décrétales de l'article 84 et l'ouverture d'au moins 7 dispositifs particuliers, la progression budgétaire relative entre 2009 et 2012 pour les organisations, l'histoire des évolutions sectorielles.

Compte tenu du budget limité à l'existant et tenant compte d'une répartition la plus équitable possible au sein du secteur, la CCOJ a souhaité activer dès 2013 :

- 3 sauts de classe relatifs à l'article 84 ;
- 6 dispositifs particuliers ;
- la montée de 51 sauts de classe ;
- 5 nouveaux agréments d'organisation de jeunesse.

Par ailleurs, la CCOJ a suggéré à la Ministre d'agréer comme groupements de jeunesse les associations non encore agréées et qui ne se trouvent pas dans la liste prioritaire (sous réserve d'avis positifs des services du Gouvernement et de la CCOJ) de manière à les faire entrer, sans financement à ce stade, au sein du secteur jeunesse. Cet agrément leur permettra à tout le moins une reconnaissance des pouvoirs publics et appuiera leur légitimité pour rechercher d'autres sources de financement.

L'article 84 qui permet, uniquement lors de la période transitoire et sous certaines conditions, de changer d'indice de financement en assimilant un emploi subventionné à un permanent. Les associations qui ont activé cet article peuvent, sous certaines conditions, obtenir un saut de classe de financement automatique pour le prochain quadriennat si elles ont procédé à un engagement.

La CCOJ a insisté dans son avis pour que les associations, bien que répondant aux critères décrets et obligées de voir leur priorisation postposée compte-tenu des limites budgétaires, puissent voir, dès l'ajustement budgétaire 2013 et pour les années budgétaires suivantes, leurs demandes légitimes rencontrées.

Tout est maintenant dans les mains de la Ministre Huytebroeck.

DÉCRET CENTRES DE VACANCES : FORMATION POUR LES ASSIMILÉS

Le décret Centres de Vacances stipule qu'à partir du 1er octobre 2011, pour pouvoir être assimilées au personnel qualifié, les personnes devront en plus de l'expérience utile et du diplôme, titre ou certificat requis, justifier d'une formation complémentaire de 40 heures maximum, centrée sur les spécificités de l'accueil des enfants en centres de vacances.

Un récent courrier du Ministre Nollet prévoit de postposer la discussion sur cette formation des « assimilables » sans date d'échéance. Des membres de la CCOJ, pensant qu'il n'est pas adéquat de remettre aux calendes grecques l'application d'une partie du décret, ont souhaité que la CCOJ se positionne sur le dossier. Après discussion, la CCOJ a réaffirmé son souhait de voir la formation remise à l'ordre du jour et de permettre aux personnes intéressées de travailler sur la question.

La CCOJ a marqué son accord sur un courrier à l'attention du Ministre Nollet avec copie à la Ministre Huytebroeck. Le courrier :

- actera la réception de la lettre du Ministre Nollet ;
- rappellera que la formation des « assimilables » faisait partie des négociations autour du décret ;
- marquera le souhait de remettre cette formation à l'ordre du jour, tout en précisant que son financement ne peut se faire en ponctionnant les autres budgets attribués au secteur.

INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Un groupe de travail conjoint constitué de représentants des sous-commissions « formation », « mouvements de jeunesse » et « enfance » a été constitué pour remettre un avis sur l'amélioration de la mise à disposition des infrastructures scolaires au secteur de la jeunesse. Les membres de ce GT passeront en revue une note de Frédéric Delcor, Secrétaire général de la Fédération Wallonie-Bruxelles, proposant des pistes pour améliorer la mise à disposition des bâtiments scolaires aux OJ et CJ.

SOUS-COMMISSION « ENFANCE »

Ce 20 novembre, au cours d'une sous-commission élargie, la sous-commission « enfance » a rencontré Benoît Parmentier, Administrateur général de l'ONE, et Vinciane Charlier, responsable du service centres de vacances de l'ONE. Cette rencontre fait suite à un courrier de la sous-commission au Ministre Nollet et à l'administrateur de l'ONE pour que celle-ci soit considérée comme un partenaire de l'ONE et qu'elle soit associée systématiquement aux travaux de réflexion en cours et à venir qui touchent le secteur de l'Enfance.

Lors de cette rencontre l'ONE a présenté ses différentes missions et il a été entre autres question du contrat de gestion de l'ONE en cours de négociation ainsi que de la manière dont l'ONE consultait la CCOJ.

La sous-commission « enfance » a reçu le mandat de la CCOJ de se pencher sur la proposition de contrat de gestion de l'ONE 2013-2017 et d'interpeller les négociateurs sur d'éventuelles questions liées au secteur jeunesse.

RÉFORME DU CONSEIL DE LA JEUNESSE

La Ministre Huytebroeck a demandé que la CCOJ remette un avis sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du Conseil de la Jeunesse.

Vu le délai très court laissé à la CCOJ pour remettre son avis, celle-ci n'a remis que des commentaires d'ordre général et non précis sur le texte et elle a demandé un délai raisonnable de travail pour analyser l'avant-projet de décret entre la première et la deuxième lecture et remettre dès lors un avis sur le texte.

Voici les interpellations remises par la CCOJ : La CCOJ

- regrette que le texte mette, d'un côté, la participation des jeunes sur un piédestal et, de l'autre, laisse entendre que les jeunes n'ont pas les compétences pour gérer une association ;
- invite à ce que le décret présente davantage comment la participation de chaque jeune citoyen sera organisée : au-delà des nouvelles technologies de l'information, la CCOJ se questionne sur les exigences du décret en termes de participation des jeunes en général dans le cadre des missions du Conseil de la Jeunesse ;
- se questionne sur le rôle de l'équipe d'animation et pédagogique et s'interroge sur les résultats de l'évaluation du Conseil réalisée il y a un an et demi ;
- concernant le parrainage, invite le législateur à mieux définir les origines des membres parrainés (définition des conseils de jeunesse locaux, des groupes locaux de mouvements de jeunesse, etc.) ;
- concernant la cooptation, souligne l'importance des experts, mais pense que ceux-ci ne doivent pas avoir de droit de vote ;
- préconise un nombre de mandats limité à deux fois deux ans et souhaite que les mandats précédents soient considérés dans ce comptage ;

Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance, la FESOJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

- préconise, pour les Organisations de Jeunesse, de considérer les mandats des personnes, et non des associations ;
- souhaite que le plan d'action du Conseil de la Jeunesse puisse bénéficier d'une certaine flexibilité liée à l'actualité ;
- ne voit pas l'intérêt de l'organisation d'une co-présidence ;
- concernant les commissions, prône l'organisation de commissions thématiques, en fonction du plan d'action, et non régionalisées.

G.V.

FESOJ – CESSOC

L'UNIPSO travaille actuellement à établir les priorités en vue de la conclusion éventuelle d'un prochain accord du non marchand. La FESOJ et la CESSOC ont donc commencé à réfléchir aux priorités qu'elles souhaitent défendre.

Ces instances se sont également penchées – en interne – sur les critères d'attribution à déterminer en vue d'épuiser une somme disponible au niveau du Fonds Maribel. Les discussions doivent encore se poursuivre au niveau du Fonds avant que de nouveaux emplois Maribel ne soient octroyés.

Les instances se sont vues confirmer que les modalités de justification des subventions du Décret Emploi ne changeront pas pour l'année 2012. Par contre, la Communauté française travaille actuellement à l'évolution de l'outil SICE en vue de lier ce cadastre de l'emploi non-marchand et la justification des subventions du Décret Emploi.

En parallèle au cadastre de la Communauté française, la FESOJ a décidé de prendre part au cadastre développé par la CESSOC. Celui-ci doit permettre de faciliter la construction des argumentaires dans les négociations relatives à l'emploi et dans la vision à terme que l'on peut se faire de l'emploi dans le secteur socioculturel. Avant encodage par les associations, la FESOJ doit encore déterminer les éléments qu'elle souhaite voir figurer dans le cadastre.

Enfin, diverses modifications réglementaires sont en cours de finalisation au niveau des emplois APE. Il s'agit essentiellement de la prise en compte très partielle du coût de l'ancienneté des travailleurs APE ayant plus de 5 ans d'ancienneté. Toutefois, les instances ne disposent pas encore d'informations concrètes à ce sujet.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE 329.02

La législation en matière de crédit-temps a changé. La convention collective de travail (CCT) n°103 relative au crédit-temps est entrée en vigueur au 01/09/2012 mais des marges de manœuvre sont laissées afin de permettre une adaptation aux besoins de chaque secteur. Un projet de CCT sectorielle sur le crédit-temps est actuellement sur la table des partenaires sociaux du secteur socioculturel.

Les partenaires sociaux se sont également penchés sur la CCT sectorielle relative aux efforts de formation car celle-ci est arrivée à échéance fin 2012.

Notre secteur doit donc s'attendre à voir aboutir de nouvelles CCT sectorielles dans les semaines à venir.

St.S.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA PLATE-FORME FRANCOPHONE POUR LE VOLONTARIAT, LE 19-11-2012

Les membres de l'Assemblée Générale ont pu avoir une vue d'ensemble sur toutes les réalisations 2012 de la PFV :

- Les deux campagnes grand public : «Ma Commune Volontaire» et «Le Volontariat de Gestion»
- La diffusion du premier cahier de la PFV : une publication bisannuelle dont le thème central sera pour cette première édition le Volontariat de Gestion, en lien avec la campagne.
- La bibliothèque en ligne : une possibilité pour les membres de la PFV d'être alimentés sur le Volontariat - études de la PFV, documents, notes,...

L'AG a également abordé le sujet des services aux membres de ses organisations membres : quel rôle, quel soutien, quelle valorisation ?

Enfin, l'AG s'est penchée sur le budget pour l'année 2013, a traité les candidatures pour les instances et l'actualité politique.

2013, ANNÉE EUROPÉENNE DE LA CITOYENNETÉ

Pour renforcer sa mission de promotion et de valorisation des volontaires dans notre société, la PFV désire obtenir pour l'année 2013 et les suivantes une reconnaissance en tant qu'organe d'éducation permanente. En tant qu'organisation qui défend un droit

Le volontariat francophone s'est rassemblé pour fonder, ensemble avec la Fondation Roi Baudouin, la Plate-forme francophone du Volontariat. Cette structure pluraliste veut faciliter, favoriser et encourager la pratique d'un volontariat de qualité. Le CJC en est membre.

fondamental pour tous, celui de participer à une activité volontaire, la PFV joue naturellement un rôle dans l'éducation permanente des jeunes, des adultes et des aînés.

A l'aube de l'Année européenne des citoyens 2013, il nous semble plus que nécessaire de réaffirmer le droit des milliers de personnes qui s'impliquent quotidiennement dans des associations en tant que volontaires et qui, parfois même sans le savoir, deviennent des acteurs de leur citoyenneté. Validée récemment par le Parlement européen et la Commission européenne, la thématique de la citoyenneté reste au cœur des questionnements sociétaux à travers des notions contemporaines comme la démocratie participative, la responsabilité des individus, le développement durable ou le village planétaire. Dans ce contexte, faire le choix du volontariat ne relève pas du hasard, il est la marque un engagement citoyen.

LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT N'EST PAS ENCORE UNE RÉALITÉ

413 euros : c'est en moyenne la somme que les parents doivent déboursier chaque année pour la scolarité d'un enfant. Le ministère de l'Enseignement doit s'attaquer d'urgence à la problématique des frais scolaires, en particulier les frais déguisés.

Force est de constater que la problématique des frais scolaires et le coût élevé de ceux-ci ne sont pas encore une priorité pour Madame la Ministre de l'Enseignement obligatoire Marie-Dominique Simonet. Lors d'une question parlementaire posée à cette dernière, nous avons été surpris par ses propos. Beaucoup de belles paroles qui ne permettent pas de masquer le peu de

mesures concrètes qui fassent tendre l'enseignement vers la gratuité. Pire encore, nous déplorons son attitude qui consiste à se mettre en dehors du débat, allant jusqu'à rejeter la responsabilité sur les acteurs de terrain : « *La réglementation sur la gratuité d'accès à l'enseignement est bonne à mes yeux, mais il faut en assurer une bonne application et la consolider en responsabilisant les acteurs de terrain.* »

De nombreux acteurs de terrain et d'experts le dénoncent chaque année, l'enseignement obligatoire est censé être gratuit, mais on est très loin du compte. Les sommes dépensées par les familles, à la rentrée scolaire mais aussi au cours de l'année, font mal au portefeuille. Quand des parents doivent dé-

penser en moyenne 413 euros par an par enfant, il y a de quoi s'indigner.

Pour exemple, le poste « fournitures scolaires » dans l'enseignement secondaire représente annuellement une dépense moyenne de 253 euros par enfant... il s'agit d'une situation alarmante qui mérite plus d'attention et des mesures concrètes ! Certes, un décret réglemente les frais scolaires, mais dans les faits, nombreuses sont les écoles qui continuent à réclamer des frais déguisés.

La ministre doit mettre les moyens en place pour éviter ces frais illégaux afin de faire respecter le Décret. C'est en effet la responsabilité du ministère de l'Enseignement de faire en sorte que les règles soient appliquées et d'intervenir si ce n'est pas le cas.

Selon M^{me} Simonet, le problème résulterait d'un manque d'information mais aussi et surtout d'une absence de coordination ainsi que de l'existence de tensions entre les différents acteurs de terrain. Nous pensons au contraire que toutes les parties doivent agir avec un seul et même objectif : développer un enseignement à la fois de qualité et accessible à tous. Mais dans un contexte de sous-financement de l'enseignement, lorsqu'on se contente de gérer la misère, Madame la Ministre, il est difficile de prôner l'excellence ! Tous les acteurs de première ligne concernés, qu'ils soient élèves, parents ou enseignants, souhaitent porter le projet d'un enseignement qualitatif. Mais sans s'en donner les moyens nécessaires, cela re-

viendrait à demander de construire une maison sans briques et sans ciment. L'avenir de la jeunesse ne vaut-il plus la peine qu'on se batte pour la sauver ? Les élèves, les parents et les professeurs n'ont-ils pas droit à un meilleur enseignement ? Nous pensons que si !

Combattre activement les frais illégaux serait une première étape indispensable pour tendre vers un enseignement gratuit pour tous et soucieux d'une réelle efficacité. Matérialiser et lister les frais scolaires qui sont effectivement réclamés dans certaines écoles doit être une priorité de la ministre. Celle-ci doit donc envisager rapidement des mesures concrètes dans ce sens et dégager les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. ■

LES SAC, UNE ENTRAVE À L'EXERCICE DE NOS DROITS FONDAMENTAUX ?

PAR CORY POTTS, POUR LE SAC/GAS COLLECTIF

Depuis longtemps en Europe, nos politiques recyclent les appels à opérer des restrictions budgétaires quasi-mécaniques qui affaiblissent les services publics. En 2013 en Belgique, on se prépare à des économies d'1,5 milliard d'euros dans les dépenses publiques dont 710 millions pour la seule Sécurité sociale.

Dans ces temps d'austérité, parlons de la répression, un domaine où à l'encontre des reculs en aide sociale l'Etat augmente ses dépenses en fonction de ce qu'il appelle la sécurité locale. Le dispositif qui arrive en tête de la foule de projets et d'initiatives qui s'attaquent à l'«insécurité» depuis le début des années '90, s'appelle «Sanctions Administratives Communales (SAC)», instaurée par la loi de 13 avril 1999. Une SAC représente le pouvoir des autorités locales de réprimer les individus en dehors de tout contrôle juridique. Dans ce cadre, des associations du secteur de la Jeunesse, de l'Aide sociale ainsi que des défenseurs de la liberté d'expression et des droits de l'homme se sont interrogés à partir des observations faites sur leurs terrains d'action: la répression des populations vulnérables se poursuit en même temps que leurs protections sociales se dissolvent. Ces acteurs sociaux ont décidé de se réunir et de mettre en place un collectif afin de sensibiliser la société face à ce qui est perçu comme une aberration administrative du système pénal.

Dans ces temps d'austérité, parlons de la répression, un domaine où à l'encontre des reculs en aide sociale l'Etat augmente ses dépenses en fonction de ce qu'il appelle la sécurité locale. Le dispositif qui arrive en tête de la foule de projets et d'initiatives

qui s'attaquent à l'«insécurité» depuis le début des années '90, s'appelle «Sanctions Administratives Communales (SAC)», instaurée par la loi de 13 avril 1999. Une SAC représente le pouvoir des autorités locales de réprimer les individus en dehors de tout contrôle juridique. Dans ce cadre, des associations du secteur de la Jeunesse, de l'Aide sociale ainsi que des défenseurs de la liberté d'expression et des droits de l'homme se sont interrogés à partir des observations faites sur leurs terrains d'action: la répression des populations vulnérables se poursuit en même temps que leurs protections sociales se dissolvent. Ces acteurs sociaux ont décidé de se réunir et de mettre en place un collectif afin de sensibiliser la société face à ce qui est perçu comme une aberration administrative du système pénal.

Le rassemblement initié par le collectif SAC/GAS, ce 28 novembre, devant la maison communale d'Ixelles, avait notamment pour objet d'attirer l'attention sur le traitement des jeunes, des populations précaires et des militants associatifs sous les régimes des SAC. L'action visait également à montrer que ce système enfreint l'exercice de nos droits fondamentaux comme l'impossibilité de recours au pénal, il porte atteinte au principe de légalité des peines, il méconnaît le système éducatif en vigueur pour la jeunesse et il aggrave la précarité des populations en marge, par exemple les sans-abri.

Nous avons choisi de mener notre action à Ixelles pour attirer l'attention du public sur une commune pionnière en matière de répression locale. 2006 fut la première année où cette entité a adopté le régime des sanctions administratives communales. A

l'époque, le fonctionnaire sanctionneur communal, l'agent non-juridique qui inflige les amendes, en a imposé 300. Par contre en 2012, le fonctionnaire sanctionneur prévoit de verbaliser environ 6000 contrevenants. Pour ce faire, la commune engage une équipe de quinze agents constateurs qui patrouille dans les espaces publics pour traquer les incivilités. En plus de ces agents de rue, une équipe de sept personnes s'occupe de la gestion des dossiers au niveau administratif.

Au lieu de prendre du temps pour réfléchir à l'utilité et à la légalité d'une forme de répression qui existe hors d'une surveillance juridique, nos politiques se montrent aujourd'hui prêts à élargir la portée des sanctions, surtout en abaissant l'âge minimal du contrevenant jusqu'à 14 ans, et de les rendre plus sévères. Cette initiative de réforme, introduite par la ministre de l'Intérieur, Joëlle Milquet (CDH), se poursuit actuellement malgré les constats d'un usage inapproprié des amendes, malgré l'évidence que la loi actuelle contient des contradictions juridiques en matière d'une procédure légale d'appel et du cumul des pouvoirs au personnage du fonctionnaire sanctionneur et malgré l'absence d'un débat public sur le besoin et l'utilité de ces amendes.

Si le public a un intérêt légitime dans la répression des nuisances, nous insistons pour mettre cet intérêt en balance avec l'atteinte que cette répression porte à nos valeurs démocratiques. Avant de se lancer à nouveau dans le renforcement des contrôles arbitraires sur notre vie en commun, engageons-nous à exiger que nos autorités locales ne deviennent pas une autre source d'insécurité. ■

BOOM DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES

INCIVILITÉS Le dispositif connaîtra quelques aménagements en 2013

► Le dispositif mis à la disposition des pouvoirs locaux pour traquer les incivilités est en plein essor.

► Alors que 68.000 dossiers ont été ouverts entre 2005 et 2010 on est déjà à 43.000 pour la seule année 2011.

► Une hausse qui varie toutefois d'une commune à l'autre.

Les sanctions administratives ont de plus en plus de succès auprès des communes. Selon les chiffres fournis par Charles Picqué (PS), jeudi dernier, en commission des Affaires intérieures, 43.000 constats ont été enregistrés en Région bruxelloise en 2011. Alors qu'entre 2005 et 2010, 68.000 dossiers avaient été ouverts.

Tandis que le gouvernement fédéral s'apprête à adopter le nouveau projet de loi sur les sanctions administratives de la ministre de l'Intérieur, Joëlle Milquet (CDH), il apparaît que les communes ont de plus en plus souvent recours à ce genre de sanction pour lutter contre les incivilités. C'est du moins ce qu'il ressort des chiffres de la Région. Interrogé par le député Vincent Lurquin (Ecolo) en commission des Affaires intérieures, jeudi dernier, le ministre-président bruxellois Charles Picqué a souligné le succès grandissant de ces mesures.

« Les sanctions administratives sont devenues un véritable instrument aux mains des pouvoirs locaux. A titre d'exemple, 68.000 dossiers liés à des sanctions administratives ont été ou-

verts entre 2005 et 2010 dans les dix-neuf communes, alors que 43.000 faits ont fait l'objet d'un constat sur la seule année 2011, affirme-t-il. A Molenbeek, le nombre de constats est passé de 425 en 2007 à 16.169 en 2011. »

Si elle se constate au niveau global, cette hausse, par contre, n'est pas généralisée. A Anderlecht, par exemple, on a constaté 508 infractions en 2010 pour 406 en 2011. A Woluwe-Saint-Pierre, ces chiffres s'élevaient à 191 en 2011 pour 336 en 2010.

Voilà qui fera du bien aux finances communales, souffleraient les mauvaises langues. Ce que les principaux intéressés balaient d'un revers de la main. « L'objectif n'est pas de réaliser des recettes communales supplémentaires mais bien de mettre en place une lutte efficace contre les incivilités, explique-t-on à Saint-Gilles. Tous les constats ne donnent pas forcément lieu à une amende. C'est pourquoi nous avons été l'une des premières communes à avoir mis en place un service de médiation qui, à notre initiative, peut substituer une prestation à l'amende. Nous voulons toujours privilégier le dialogue. » Et d'ajouter : « Les sanctions administratives ne sont qu'un outil, à côté des contrats de quartier par exemple, pour favoriser un bon vivre ensemble. » ■

Ch.Vn.

EN MARGE

Du neuf en 2013

Infractions. Deux nouvelles infractions pourront être sanctionnées par les communes : les infractions pénales en matière de stationnement et celles liées à la destruction, en tout ou en partie, ou de mise hors d'usage, à dessein de nuire, de voitures, wagons et véhicules à moteur.

Zone. Les communes pourront adopter un même règlement par zone de police. Les 19 communes pourraient même voter un règlement commun sur avis favorable des six zones.

Âge. Les mineurs de 14 ans (16 ans aujourd'hui) et plus pourront être sanctionnés. Des mesures spécifiques sont cependant prévues pour les mineurs comme la médiation obligatoire.

Montant. Le montant maximum des amendes s'élèvera à 350 euros maximum pour les majeurs et à 175 euros maximum pour les mineurs.

Lieu. Une interdiction de lieu temporaire pourra être décrétée par le bourgmestre.

Procédure. Une procédure administrative simplifiée est proposée avec six mois maximum en cas d'imposition d'une amende administrative ou d'une interdiction de lieu et ce, à partir de la constatation des faits ; 12 mois maximum dès qu'intervient une médiation ou une prestation citoyenne et ce, à partir de la constatation des faits.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ECOLO

Bruxelles, le 13 décembre 2012

Un projet de loi qui porte atteintes aux libertés et qui stigmatise les jeunes

Le gouvernement fédéral a adopté l'avant-projet de loi porté par la Ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet concernant les sanctions administratives communales (SAC). Pour Ecolo, l'adoption de ce projet de loi, qui réforme et étend le cadre légal des SAC, illustre une nouvelle fois la rupture entre le gouvernement fédéral et les acteurs de terrain concernés.

Annoncé depuis plusieurs mois, il a en effet déjà provoqué de vives réactions critiques dans le secteur de la jeunesse, qui refuse l'élargissement des sanctions administratives communales aux jeunes dès 14 ans. Il s'agit d'une réponse disproportionnée et stigmatisante par rapport à la problématique des incivilités.

La Ministre Milquet annonce aussi une extension du pouvoir de sanctionner, par les communes, des infractions du Code pénal, prérogative du pouvoir judiciaire. Ce transfert d'une partie supplémentaire du pouvoir judiciaire aux communes est problématique vu l'absence de garanties juridiques telles que prévues par le pouvoir judiciaire au niveau de l'administration communale.

Les autorités communales pourront également décréter sans contrôle ce qui est acceptable ou pas dans certains espaces publics. Il s'agit là d'une restriction claire des droits fondamentaux et un aveu évident de l'incapacité du gouvernement fédéral à permettre à la Justice de fonctionner efficacement.

Pour les écologistes, une réforme des sanctions administratives communales aurait pu permettre d'entamer un travail concret et utile pour combattre au mieux le phénomène des incivilités et le sentiment d'insécurité de nos concitoyens. Dans la pratique, le projet du Gouvernement ne va rien résoudre tout en stigmatisant les jeunes et en portant atteintes aux libertés individuelles.

Zakia KHATTABI,
Cheffe de groupe ECOLO au Sénat

Nicolas Parent
Attaché de presse
ECOLO
Place Flagey, 18 à 1050 Bruxelles
Tel. : 0497/17.20.57 - 02/218.30.35
nicolas.parent@ecolo.be
www.ecolo.be

LA LOI ANTI-CIVILITÉS SUR LES RAILS



Zakia Khattabi (Ecolo) : « Ce projet met à mal plusieurs fondements »

Depuis plusieurs mois, l'opposition NV-A, Ecolo-Groen, VB et Liste Dedekerckhove n'a jamais caché ses réserves, voire sa totale opposition à cet avant-projet de loi « anti-incivilités ». Mais ce jeudi, au Parlement, la fronde est venue... d'un élu de la majorité : Jacqueline Galant, députée MR, est sortie du bois dénonçant « l'absence d'avancée significative » et regrettant la lenteur du gouvernement dans ce dossier.

L'après-midi à la Chambre, l'élu(e) droitier(e) a même croisé le fer avec la ministre Milquet. Ambiance...

Du côté d'Ecolo, on est également très remonté. « Cet avant-projet met à mal plusieurs fondements de notre Etat de droit », réagit la députée Zakia Khattabi. La définition d'incivilité elle-même est très vague. Et c'est une vision simpliste, dans le registre du "tout-au-répressif". Ça n'est pas ainsi que nous allons recréer du lien social dans les communes ».

L'élu(e) écologiste regrette également « la confusion des genres » en ce qui concernent les infractions retenues. « On essaie de répondre aux carences des parquets en chargeant la baraque des administrations communales ».

Sur l'abaissement de l'âge des sanctions à 14 ans, même volée de bois vert : « Il n'y a pas eu de réelle concertation avec le secteur jeunesse. Les communes n'ont pas les moyens de répondre à cette réforme. Et puis c'est la porte ouverte à tout, sans débat. Et demain, quoi on rabaisse la majorité pénale ?! Ce projet est vraiment inacceptable » H.D.O.

ce public, d'une ASBL, etc.

4 Interdiction temporaire de lieu. Le bourgmestre pourra, en cas de trouble de l'ordre public causé par des individus ou des groupes et en cas d'infractions répétées, ordonner une interdiction temporaire de lieu. Celle-ci sera délimitée : un mois au maximum, renouvelable deux fois.

5 Mesures pour les mineurs. Les communes qui le décident pourront donc sanctionner les mineurs à partir de 14 ans. La loi prévoit une procédure spécifique : information des intéressés et de leurs parents, suivi des faits, médiation, prestation citoyenne, présence d'un avocat, etc. L'amende devrait être « la dernière possibilité quand le reste a échoué », assure le gouvernement. Reste, pour les communes, à trouver les moyens budgétaires et humains suffisants pour assurer toutes ces nouvelles missions. ■

HUGUES DORZÉE

EN PRATIQUE

Les infractions visées

Aujourd'hui, la loi distingue les infractions « simples » (qui ne sont pas sanctionnées pénalement) ; les infractions « autres » (dépôt clandestin, allumer un feu en dehors des champs...); et, en cas d'accord avec le parquet, les infractions « mixtes » de 1ère catégorie (menaces d'attentat, coups et blessures volontaires, injures, vols simples) et de 2e catégorie (dégradation de monuments, tapage nocturne, petites voies de fait...). A l'avenir, la liste des infractions « mixtes » sera élargie (répression de l'ivresse, dispositions en matière de police de la circulation routière, destruction...). La menace d'attentat ou les fausses informations relatives à un attentat, par contre, seront retirées de la liste. H.D.O.

serviront une totale autonomie pour fixer les modalités concrètes de ces sanctions. En outre, elles pourront aussi décider d'adopter un règlement communal « collectif » - par zone de police, entre plusieurs zones ou par arrondissement judiciaire.

2 Liste des infractions élargies. Chaque commune pourra, avec l'accord du parquet, intégrer une série de nouvelles infractions « mixtes » dans la réglementation communale : la rébellion, le vol, les coups et blessures volontaires, les outrages, les violences envers les autorités, etc.

Par ailleurs, les ministres Milquet (Intérieur) et Turliebom (Justice) ont annoncé qu'elles allaient « examiner l'opportunité » d'introduire dans leur réforme « l'infraction de l'obligation scolaire » (loi du 29 juin 1983). Une concertation avec les ministres de l'enseignement et l'Union des Villes et communes des trois Régions est prévue.

3 Amendes plus élevées. Actuellement, l'amende administrative maximale est fixée à 250 euros pour les majeurs et 125 euros pour les mineurs. D'autres mesures sont également prévues (fermeture d'un établissement, suspension d'un permis...).

A l'avenir, la réforme prévoit une hausse des amendes (350 euros pour les majeurs et 175 euros au maximum pour les mineurs). Le gouvernement prévoit d'instaurer un système de perception immédiate pour certaines infractions, mais il n'y a pas encore consensus sur le sujet. Ce texte prévoit en outre la possibilité d'infirmer une « prestation citoyenne » (15 heures au maximum pour les mineurs et 30 heures pour les majeurs). L'objectif ? « Faire prendre conscience au contrevenant de l'incivilité commise. » Il s'agirait d'une formation ou d'une prestation non rémunérée « sous la surveillance de la commune ou d'une personne morale compétente désignée par la commune » au profit d'un servi-

► Le gouvernement a adopté ce jeudi l'avant-projet de loi relatif aux sanctions administratives.

► Un outil pour les communes au centre des critiques qui doit être soumis pour avis au Conseil d'Etat et à la Commission vie privée.

La chasse aux incivilités est (partiellement) ouverte. Ce jeudi, le conseil des ministres a adopté l'avant-projet de loi relatif aux sanctions administratives (SAC) initié par la ministre Milquet (Intérieur, CDH). Ce texte, très controversé, prévoit plusieurs modifications législatives importantes : un élargissement des infractions visées ; l'application aux mineurs âgés de 14 ans et plus ; une hausse des amendes, etc.

Plusieurs organisations ont déjà émis de vives critiques (Union des villes et communes,

Le gouvernement « examine l'opportunité » d'introduire aussi dans sa réforme « l'infraction à l'obligation scolaire »

AVCB, Conseil de la Jeunesse, Délégué aux droits de l'enfant, LDH...). Et la ministre Milquet a promis de consulter certains acteurs en seconde lecture. D'ici là, l'avant-projet va être transmis pour avis au Conseil d'Etat et à la Commission vie privée. Avant de faire l'objet d'un débat public au Parlement, espèrent vivement ses détracteurs.

Voici ce que prévoit ce texte.

1 Une loi « extensible ». Les articles 119 bis et 119ter de la nouvelle loi communale seront abrogés. Les communes disposeront d'un texte général plus clair. Mais elles con-

SYNDICATS 21, 14-12-12

MOTION DE SOLIDARITÉ AVEC LA MANIF ANTIFA RÉPRIMÉE

Le 17 juin 2012, à l'appel des organisations de jeunesse et antifascistes, des manifestants antifascistes sont descendus dans les rues pour s'opposer à une manifestation d'extrême-droite à laquelle étaient présents le Parti Populaire (PP) et Nation. Alors que ceux-ci défilaient tranquillement sous la protection de la police, les militants antifascistes, eux, ont été brutalement réprimés. Deux d'entre eux se sont retrouvés aux urgences, alors que les autres étaient emmenés aux casernes d'Etterbeek.

Les images des manifestants fracassés par la police ont provoqué une indignation générale, ce qui a obligé le ministre Milquet et le bourgmestre Thielemans à annoncer une enquête. Comme nous nous en doutions, six mois plus tard, nous n'avons toujours pas de nouvelles de cette «enquête». Par contre, les militants réprimés reçoivent, depuis le 27 novembre, des amendes administratives pour «participation à une manifestation non autorisée». Le poids de ces mesures pratiqué par les autorités est scandaleux. L'extrême-droite, elle, était protégée par la police lui permettant de scander ses appels à la haine et ses slogans racistes.

Dans cette période de crise du capitalisme, les autorités n'ont qu'une seule réponse : l'austérité. Mais l'exclusion du chômage et la diminution des allocations, l'accès de plus en plus difficile au logement, la paupérisation

des travailleurs et l'attaque sur l'index, la destruction de nos services publics, etc. ne sont pas des mesures populaires. Avec l'austérité vient donc aussi la répression. Aujourd'hui encore plus qu'hier, le droit de manifester est mis en danger. Face à la mobilisation croissante, les sanctions administratives sont l'un des nouveaux outils utilisés pour faire taire la contestation. Bientôt, elles serviront à criminaliser les piquets de grève et à paralyser les organisations syndicales.

«Nous avons décidé de ne pas payer les amendes administratives, que nous jugeons illégitimes et dangereuses. Pour faire face à cette répression des mouvements sociaux, nous avons besoin de votre soutien. Nous appelons toutes les organisations à être solidaires avec notre lutte.»

**NOUS NE PAYERONS PAS, NOUS NE CEDE-
RONS PAS FACE A LA REPRESSION.»**

**STOP à la répression, NON au fascisme et
NON à l'austérité!**

http://www.petitions24.net/solidarite_antifa

**Les étudiants FGTB
de Bruxelles**

LE DÉSSAISSEMENT : CE QU'ON PEUT FAIRE DE PIRE AVEC LES ADOLESCENTS

Le Délégué général aux droits de l'enfant publie un nouveau rapport sur le dessaisissement – qui permet de faire juger un mineur par la justice pour adultes. L'occasion de revenir avec lui sur cette « situation de non-droit », tout en abordant d'autres sujets, comme l'école ou les Mena. **INTERVIEW DE CÉDRIC VALLET**

Alter échos: Vous avez publié, il y a moins d'un an, un rapport sur le régime des sanctions au sein de la section «dessaisis» du Centre fédéral fermé de Saint-Hubert. Pourquoi revenir sur ce thème ?
Bernard De Vos: Parce que cette mesure est emblématique de ce qu'on peut faire de pire avec des adoles-

cents, et qu'il ne faut pas arrêter de la dénoncer. Mais c'est aussi le contexte – avec la communautarisation de ces matières – qui nous a poussé à traiter à nouveau du dessaisissement. Tout est ouvert. Il pourrait être décidé par la Fédération Wallonie-Bruxelles de ne plus appliquer cette mesure.

AE: Cette fois-ci, vous donnez directement la parole aux jeunes dessaisis...

BDV: L'idée est d'humaniser cette question-là. De montrer qu'il y a des histoires derrière les concepts juridiques. Nous partons de leur vécu.

AE: Quelle est la situation au quotidien pour ces jeunes détenus ?

BDV: Dans la section «dessaisis», c'est une situation de non-droit intolérable. Ils ne font pratiquement rien de la journée. En cellule 23 heures sur 24, ils dorment et regardent la télé. Leur rythme de vie est inversé. Ils veillent la nuit et récupèrent le jour. Il n'y a rien en matière de scolarité. Quand ils sortent, ils sont sans emploi, sans formation, parfois sans domicile et avec un casier judiciaire.

Quand on dit ça... tout est dit. De plus, à travers les témoignages de ces jeunes nous avons pu pointer certaines difficultés que nous connaissions mal, comme celles qu'ils rencontrent dans les modes d'exécution des peines (pour les permissions de sortie par exemple).

AE: On voit dans le parcours de ces jeunes que beaucoup ont fait au moins un passage en IPPJ avant de se retrouver «dessaisis». Cela pousse à s'interroger sur l'accompagnement fait en amont...

BDV: C'est clair qu'on peut avoir une réflexion sur le système global et le manque de sens des mesures imposées à ces jeunes. Il y a des insuffisances du système de prévention. On voit aussi que les alternatives à l'enfermement, comme les séjours de rupture humanitaire, ou la médiation, sont trop peu utilisées, comme si on ne leur faisait pas confiance. On est souvent dans des solutions lourdes qui ont montré leurs limites.

AE: Vous prônez la fin du dessaisissement ?

BDV: Oui, nous souhaitons que cette mesure n'existe plus. Mais tant qu'elle existe nous recommandons de l'aménager. Il n'y a pas de projet pédagogique cohérent, pas de règlement d'ordre intérieur, pas de commission de surveillance, un régime de sanction

monstrueux, sans réel droit de recours. Ce n'est pas cohérent, et c'est condamné par des agences internationales. Cela pourrait être changé.

AE: Comment pensez-vous qu'il soit possible d'agir face à des actes de délinquance juvénile ? Est-il utile de détenir ?

BDV: Je n'ai rien contre un coup d'arrêt, qui permet un «arrêt d'agir». Mais celui-ci doit être court et réellement accompagné. Pour un travail cohérent, on sait qu'il faut travailler dans la famille et dans l'école. Si le jeune est enfermé, il y a une crise, quelque chose qui change dans ces deux milieux. Il faut exploiter cette crise en mettant des choses en place.

AE: Dans votre rapport, vous faites un parallèle entre le dessaisissement et la réforme des sanctions administratives communales (SAC) – qui pourront désormais s'appliquer à des mineurs de 14 ans.

BDV: Avec la réforme des SAC, on dessaisit la justice pour mineurs de ses responsabilités et on les fait porter par des communes. Tous les responsables politiques disent que la justice pour mineurs serait plus cohérente pour répondre aux infractions des jeunes. Mais par manque de temps, de moyens, pour faire tourner ce qui existe, on va renvoyer vers les communes,

sachant qu'elles vont le faire «comme des pieds».

AE: Le 20 novembre, c'est la Journée internationale des droits de l'enfant. D'autres sujets vous préoccupent. La situation des mineurs étrangers non accompagnés vous avait particulièrement inquiété l'an passé...

BDV: La situation reste très complexe. J'ai réuni une série d'acteurs dans le cadre du Plan hiver pour tenter d'éviter la situation de l'an passé, avec des Mena non-demandeurs d'asile à la rue. Il est indispensable que les acteurs de la gestion des flux migratoires et les acteurs de l'accueil des jeunes migrants se parlent. Quand il n'y a pas de lien et que chacun s'envoie des procédures, alors cela génère des violences institutionnelles qui retombent sur les jeunes. A l'heure actuelle il y a des propositions, mais rien de concret. Certains indicateurs de terrain laissent à penser qu'il va se passer la même chose cette année.

AE: Vous constatez aussi un manque de réflexion globale sur cette problématique, quitte à vous attaquer à certains tabous...

BDV: De manière générale, il y a un manque de réflexion sur les Mena. On sait aujourd'hui que la plupart de ces Mena non demandeurs d'asile viennent d'une ligne côtière marocaine

Le dessaisissement

Un juge de la jeunesse peut décider de renvoyer le dossier d'un mineur délinquant de plus de 16 ans vers la justice pour adultes. Il peut le faire en cas de fait grave ou de récidive, s'il estime que la justice pour mineur n'est plus une réponse adéquate. Ce mineur est censé être détenu à la section «dessaisis» du Centre fédéral fermé de Saint-Hubert. Il arrive souvent que des jeunes «dessaisis» soient majeurs au moment du jugement pour des faits commis alors qu'ils étaient mineurs. Ils seront incarcérés dans des prisons pour adultes.

aux alentours de Tanger. Ils viennent pour des raisons économiques et quittent une région qui va se développer ces prochaines années. Il faudrait envisager de renforcer les capacités locales d'encadrement de ces jeunes, par exemple dans le cadre de la coopération au développement. L'idée n'est pas d'empêcher de voyager, mais ces gamins sont malheureux quand ils sont ici. Ce n'est pas tolérable que des enfants soient séparés de leurs parents pour des raisons économiques. Je veux briser le tabou de la

L'école...
c'est
le bordel
intégral.

question du retour. Mais pas dans les conditions actuelles.

AE: Enfin, notons que l'école reste un de vos chevaux de bataille.

BDV: Oui, l'école, car la situation est catastrophique. Il y a toujours ces grands

écarts entre le technique et professionnel, qui reste l'apanage des classes populaires et l'enseignement général qui est réservé à la classe moyenne et supérieure. Si on y ajoute le problème de la non-gratuité, du redoublement, de la mésoorientation, alors c'est le bordel intégral.

AE: Il semble qu'il y ait bien des blocages politiques sur le thème de l'école. Y a-t-il des solutions envisageables?

BDV: Je reste persuadé qu'il y a une mesure à

prendre: un tronc commun plus long. Il faut un plan pour réformer l'école. Mais cela prendra au moins dix ans. Pour cela, il faut un accord sacré de tous les partis, avec un projet cohérent. Une telle réforme est difficile. Mais qu'au moins on réfléchisse sur les lieux d'implantation des écoles. Pour qu'elles soient de réels moteurs de changement. Qu'on pense le bâti en fonction d'un projet pédagogique. Il s'agit de réflexions fondamentales qu'on peut avoir dès maintenant. ■

MIEUX PROTÉGER LES MINEURS EN DANGER OU EN DIFFICULTÉ

AIDE À LA JEUNESSE Un nouveau décret voté au parlement

► Le décret aide à la jeunesse de 1991 est revu et corrigé.

► Le projet prévoit des garanties juridiques supplémentaires pour les jeunes en danger ou en difficulté ; un placement plus encadré, un code pour les IPPJ...

► Un texte attendu.

Davantage de garanties juridiques pour les jeunes en danger ou en difficulté. Un code des IPPJ harmonisant enfin leurs droits et devoirs. Un large volet « prévention ». Une évaluation des politiques publiques... Ce sont là quelques-uns des points forts du nouveau décret Aide à la jeunesse qui sera voté aujourd'hui au parlement de la Communauté française. A l'exception du groupe MR (qui s'est abstenu en commission), le texte a été approuvé par tous les partis.

« Après 20 ans d'existence, explique la ministre Huytebroeck (Ecolo), ce décret du 4 mars 1991



« Il s'agit d'harmoniser les pratiques et les droits fondamentaux » LA MINISTRE HUYTEBROECK (ÉCOLO)

méritait bien d'être revu et corrigé afin de mieux coller aux réalités d'aujourd'hui. C'est le fruit d'un long travail de concertation avec l'ensemble du secteur. »

Voici résumées les principales modifications de ce décret.

La jeunesse « sous protection ». Le texte réaffirme, dans un chapitre préliminaire, une série de grands principes : la déjudiciarisation de la protection de la jeunesse ; la prévention comme priorité ; une aide autant que possible dans le milieu de vie ; le pouvoir judiciaire seul compétent pour le placement en milieu fermé (IPPJ), etc. « En ces temps parfois agités, il est bon de réaffirmer clairement ces grands principes », insiste la ministre.

Davantage de garanties juridiques. A l'avenir, les droits du jeune en danger ou en difficulté seront mieux encadrés : voie de recours auprès de l'administration ; copie écrite des mesures prises adressée systématiquement à son avocat ; délais de 30 jours pour notifier une décision au jeune, à ses parents ou à ses tuteurs...

Droits des jeunes placés. Pour les jeunes qui sont placés en



A l'avenir, les droits et obligations des jeunes placés en IPPJ (régime ouvert et fermé) seront inscrits dans un décret. En outre, un code des IPPJ harmonisera les pratiques (téléphone, courrier, sanctions...). © DOMINIQUE DUCHESNES.

IPPJ, qu'il s'agisse d'un régime ouvert ou fermé, le décret améliore également une série de garanties : définition du projet pédagogique de l'établissement ; durée de mise en isolement fixée à trois jours maximum ; information de la mesure à l'avocat, etc.

Un code des IPPJ. Jusqu'ici, chaque établissement fonctionnait un peu à sa guise sur base d'arrêts disparates. « Désormais, le décret harmonise les pratiques et les droits fondamentaux », se réjouit la ministre. Communication téléphonique, correspondant

ce, régime des sanctions, octroi de sorties... Un code des IPPJ fixera « l'ensemble des droits et obligations ».

La prévention comme priorité. Ce décret Aide à la jeunesse défend une vision « progressiste et émancipatrice ». Et prône en priorité la « prévention générale ». Avec une concertation entre les différents secteurs, l'enseignement et les CPAS. Et un rôle majeur confié au conseil d'arrondissement. « Il est primordial de décloisonner au maximum les services et de favoriser la transversalité », insiste Evelyne Huytebroeck. Nous allons renforcer les plans d'action de prévention au niveau local (un budget de 500.000 eu-

ros a été dégagé, NDLR). Et poursuivre par ailleurs les différents protocoles d'accord (CPAS, écoles, ONE, santé mentale...). Une évaluation des pratiques. Enfin, ce décret qui sera avalisé aujourd'hui au Parlement prévoit également un large volet consacré à l'évaluation à court et à moyen terme (sur cinq ans).

Celle-ci concerne l'ensemble des services d'aide à la jeunesse (SAJ, SPJ, IPPJ), les pratiques dites « innovantes », la cohérence entre leurs différentes missions, le public pris en charge, etc.

« Et ce dans une logique de bonne gouvernance et d'efficacité », conclut la ministre. ■

HUGUES DORZÉE

Non aux sanctions dès 14 ans

La ministre Huytebroeck (Ecolo) n'a jamais caché sa vive opposition à l'avant-projet de loi relatif aux sanctions administratives communales (SAC).

Dans un courrier adressé ce mardi à sa collègue de l'Intérieur (Milquet, CDH), la ministre de la Jeunesse vient d'exprimer ses « fortes réticences par rapport à ce projet qui concerne les mineurs d'âge ». Elle y rappelle le rôle des Communautés en la matière et dénonce « l'incohérence institutionnelle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui ».

Le gouvernement, on le sait, souhaite abaisser l'âge de ces sanctions à 14 ans. Pour la ministre Huytebroeck, il y a clairement une « contradiction » avec

la « logique protectionnelle » actuelle : la majorité pénale fixée à 18 ans et la possibilité d'un dessaisissement entre 16 et 18 ans.

Sur le fond, estime la ministre, ce projet « ne prévoit rien de neuf ». Les prestations citoyennes ? Les interdictions temporaires de lieux ? « Ces deux sanctions font déjà partie de l'actuelle panoplie de mesures à disposition du juge de la jeunesse », rappelle Evelyne Huytebroeck.

Laquelle rappelle l'ensemble des mesures existantes : prestations éducatives et philanthropiques (Spép), médiation, etc. Avec « toutes les garanties juridiques » que ne pourront pas offrir les communes...

« Tant les comportements qui

perturbent l'équilibre public ou le vivre ensemble que tout acte délictueux, violent ou pas, même causé par un mineur, ne peuvent rester sans réponse », poursuit-elle. Mais ces réponses doivent « s'inscrire dans une visée éducative telle que celle développée depuis des années par les Communautés. »

Ce courrier très critique adressé à la ministre Milquet vient s'ajouter à la (longue) liste des oppositions concernant cet avant-projet de loi (délégué aux Droits de l'enfant, LDH, Conseil de la Jeunesse...). Un mouvement qui s'élargit. Avec ce mercredi, une double action de protestation « Stop-répression » (JOC) et « SAC ? Non merci ! » organisée à Ixelles et à Bruxelles. ■ H.Do.

DÉCRET TOILETTÉ, BILAN CONTRASTÉ

Comme prévu, le décret de l'Aide à la jeunesse a été modifié. Les réserves du secteur se sont amenuisées par rapport au précédent projet. Des regrets amers s'expriment tout de même. **PAR CÉDRIC VALLET**

Voilà, c'est fait. Le décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la jeunesse a été remanié. Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté, le 28 novembre, ce texte toiletté, porté par la ministre de l'Aide à la jeunesse, Evelyne Huytebroeck (Ecolo). Seul le MR s'est abstenu.

Comme le mentionne l'Interfédération de l'Aide à la jeunesse dans un récent communiqué, il s'agit là d'une évolution du texte et non d'une révolution. D'ailleurs, il n'a jamais vraiment été question de tout chambouler. C'est ce que rappelle le chef de cabinet de la ministre, Alain Lising: «Au départ,

nous sommes partis de ce qui était prévu dans la déclaration de politique communautaire qui évoque l'évolution de la prévention générale et des Conseils d'arrondissement de l'Aide à la jeunesse. Puis nous nous sommes rendu compte que des articles devaient être actualisés.» Alter Echos le mentionnait en mars dernier, la refonte du décret est plus vaste qu'une simple modification de l'architecture de la prévention. Des nouveautés sont intégrées concernant les droits des jeunes, la participation ou l'évaluation (cf encadré).

Quelques changements inscrits dans le décret révisé de l'Aide à la jeunesse

- Les principes qui sous-tendent la philosophie générale du décret (le caractère supplétif et complémentaire de l'Aide à la jeunesse, la déjudiciarisation, la priorité à la prévention etc.) sont intégrés dans ce dernier via un « titre préliminaire ».
- Droit des jeunes : possibilité, pour le jeune ou sa famille, de « saisir l'administration compétente pour non-respect de leurs droits. »
- Droit des jeunes en IPPJ : la durée maximale d'isolement est réduite à trois jours. Un code des IPPJ est institué (à venir par arrêté).
- Réorganisation de la prévention générale. Comme expliqué dans le n° 334 d'Alter Echos, le cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck avait choisi de recentrer la composition des Conseils d'arrondissement de l'Aide à la jeunesse sur le secteur... de l'Aide à la jeunesse. Chaque CAAJ devra ensuite créer deux plates-formes intersectorielles, avec l'enseignement et les CPAS. D'autres plates-formes peuvent être créées.
- Le Conseil sectoriel de l'accueil familial est abrogé et deviendra une sous-section du Conseil communautaire de l'Aide à la jeunesse
- Un titre VIII bis est ajouté. Il concerne l'évaluation du secteur (interne et externe), la participation du public et les pratiques innovantes qui sont encouragées.

Un organe d'avis mitigé mais bienveillant

Comment réagit le secteur à ces multiples changements? Le Conseil communautaire de l'Aide à la jeunesse (CCAJ) estime, par la voix de son président, Guy de Clercq, « que ce texte, globalement, contient du bon. C'est une bonne synthèse entre le premier projet présenté par la ministre et ce que le CCAJ a défendu. »

Un exemple: la définition de la prévention générale. En gros, dans son premier jet, la ministre proposait de définir la prévention comme un outil évitant l'intervention des services spécialisés de l'Aide à la jeunesse alors que le secteur se référait plus facilement à l'avis n° 50 du CCAJ qui considérait la prévention comme une réponse aux divers actes de violence que subissent les jeunes. C'est finalement cette deuxième option qui aura été retenue. Ce qui rassure Guy de Clercq, même si ce

dernier aurait vu d'un meilleur œil que les CAAJ – ces organes locaux censés parler de prévention générale – restent le lieu de l'intersectorialité plutôt qu'une table ronde recentrée sur l'Aide à la jeunesse. Beau joueur, le CCAJ – lui-même divisé sur la question à l'instar du secteur – semble passer à autre chose. Car Guy de Clercq a l'air satisfait de voir son organe d'avis, le CCAJ, «s'ouvrir à plus de secteurs et affirmer cette vision intersectorielle», grâce au nouveau décret.

Il se demande tout de même si l'affluence sera au rendez-vous de ces plates-formes intersectorielles des Conseils d'arrondissement. Alain Lising, lui, en est sûr, «car en recentrant le dialogue dans une plate-forme spécialisée, par exemple sur les CPAS, cela intéressera davantage les représentants de ces institutions.»

Au-delà de ces spéculations, Guy de Clercq attire notre attention sur d'autres nouveautés du texte: la «participation des publics», une notion qui semble floue même s'il accueille avec bienveillance l'introduction des principes «d'évaluation» du secteur.

Les regrets de l'Interfédé

D'autres acteurs accueillent ce nouveau texte avec davantage de véhémence que le CCAJ. C'est le cas de l'Interfédération de l'Aide à la jeunesse – qui regroupe toutes les fédérations de services agréés du secteur – qui s'est fendu d'un communiqué de presse regrettant l'absence de «concertation» sur ce texte. Mais la principale critique de l'Interfédération, c'est ce sentiment d'être passé à côté

de quelque chose. D'avoir manqué une occasion de mieux faire.

Les vingt ans du décret auraient pu être l'occasion de grandes consultations, d'une évaluation en profondeur du texte, de l'application concrète de ses grands principes plutôt que cette réforme qui «en regard de l'engorgement du secteur, ou encore de la judiciarisation des dossiers», n'a pas été «menée avec l'ambition souhaitée». Bref, une réforme en catimini qui passerait à côté des enjeux actuels de l'Aide à la jeunesse.

Alain Lising voit une forme de contradiction entre cette revendication d'une «grande évaluation du décret» et les résistances qu'il a pu constater face à l'introduction des principes d'évaluation interne et externe dans le nouveau texte. «Une partie du secteur craignait justement d'être remise en cause sans cesse dans son travail par ces évaluations», lâche-t-il. Et d'ajouter: «Nous proposons justement d'introduire une habitude d'évaluation. D'un côté, on nous dit qu'on aurait pu être ambitieux et faire une évaluation et, quand on la propose et que nous la concrétisons, on nous dit "attention c'est dangereux".»

«L'Aide à la jeunesse, tout le monde s'en fout»

Des critiques de l'Interfédération qui rejoignent, au moins partiellement, celles exprimées par Xavier Verstappen, président du CAAJ de Bruxelles et directeur de l'association L'accueil familial, dans un billet d'humour au titre remarqué: «L'Aide à la jeunesse, tout le monde s'en fout». C'est

tout d'abord la méthode qu'il montre du doigt: «C'est frustrant de voir un texte comme ça, sans écoute et récolte de parole. Il n'y a pas de réflexion sur ce qui fonctionne, ou pas.» Un problème de méthode... mais aussi de fond. Car Xavier Verstappen regrette ardemment la disparition du Conseil sectoriel de l'accueil familial «sans évaluation». Ce qui, à ses yeux, ne fait que confirmer «l'absence de reconnaissance de ce type d'accueil». Une remarque qui passe mal côté cabinet. «C'est un procès d'intention, rétorque Alain Lising. Rappelons que le secteur de l'accueil familial a été renforcé. C'est une reconnaissance de l'intérêt que nous lui portons. De plus, nous ne supprimons pas le Conseil sectoriel, nous l'intégrons au CCAJ.» Un sujet à part entière, sur lequel Alter Echos reviendra très bientôt.

En attendant, le décret a changé. Deuxième épisode avec les arrêtés d'application à suivre très bientôt. ■

EN SAVOIR PLUS

- CCAJ, Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles - tél.: 02 413 31 13
- Interfédération AAJ, Chaussée de Boendael, 6 à 1050 Bruxelles - courriel: interaaj@gmail.com
- Accueil familial, avenue Paul Hymans, 87 à 1200 Bruxelles - tél.: 02 772 00 06 - courriel: bruxelles@accueil-familial.be

WEB+

- Alter Echos n° 334 du 16.03.2012: «On réforme la prévention générale... mais pas seulement»

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

Appel aux OJ !	32
JEC asbl : Forum des délégués de classe 2013	33
JOC-JOCF :	
Les sanctions administratives communales : pourquoi se mobiliser ?	33
JOC-Jeunes CSC : L'intérim en question	33
Prochaines formations chez Volont'R	35
Revue de presse	37

.....

Appel aux OJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : correspondance@cjc.be

JEC ASBL : LE FORUM DES DÉLÉGUÉS 2013

Le Forum des délégués de classe de l'asbl Jeune Et Citoyen se déroulera le mercredi 20 février 2013, de 9h à 16h, à La Marlagne à Wépion (Namur).

Le Forum, c'est une journée unique ouverte à tous les délégués de classe de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi aux adultes-ressources.

L'édition 2013 sera consacrée aux réunions que les délégués fréquentent ou organisent dans le cadre de leur mandat : dans leur classe, avec les autres délégués, au Conseil de participation, etc. Ensemble, ils aborderont les questions de planification, d'organisation, d'animation et de suivi propres à ces réunions dans l'environnement scolaire.

LES SAC, POURQUOI SE MOBILISER ?

Abdel, 14 ans, a joué au foot dans la rue. Laura, 32 ans, a participé à une manifestation festive. Philippe, 41 ans, a perturbé la circulation lors d'un piquet de grève. La Sanction Administrative Communale est un système qui permet aux communes de sanctionner une infraction communale sans passer par un juge. La loi a été récemment amendée pour permettre une application plus large et augmenter les amendes en question. Désormais, toute personne à partir de 14 ans peut être sanctionnée d'une amende allant jusqu'à 350€ Et en voici un exemple : le 17 juin 2012 : des manifestants antifascistes s'étaient opposés à voir défiler côte à côte la formation d'extrême-droite du Parti Populaire (PP) ainsi que la milice néo-fasciste Nation. Depuis hier, les participants à cette contre-manifestation reçoivent des amendes administratives allant jusqu'à 250€ pour « participation à une manifestation non autorisée ». La JOC et les étudiants FGTB ont organisé une résistance et réagi par voie de presse. Nos organisations de jeunesse dénoncent avec force l'utilisation d'amendes administratives arbitraires et manifestement injustes pour décourager l'engagement des jeunes et leur expression politique. Ces amendes, nous ne les payerons pas ! Stop à la répression des mouvements sociaux et aux harcèlements des jeunes.

www.stop-repression.be

Campagne STOP-répression (JOC) 4, rue d'Anderlecht - 1000 Bruxelles

stop.repression.be@gmail.com

L'INTÉRIM EN QUESTION ? ÉCHOS DE TROIS JOURNÉES D'ÉCHANGES

En novembre, nous avons vécu trois jours d'échanges sur la question de l'intérim organisés avec la KAJ (JOC flamande), les Jeunes CSC et leurs homologues flamands (ACW Jongeren). Cet échange était l'occasion de confronter les réalités vécues et de construire des pistes d'actions communes...

Pour la préparation de ces trois journées d'échanges à l'initiative de la KAJ, nous nous sommes rassemblés entre organisations afin de poursuivre des objectifs communs : faire interagir des publics qui, dans la réalité, se connaissent peu : des jeunes intérimaires, des syndicalistes (qui sont amenés à gérer la question de l'intérim au sein de leur entreprise) et des consultants en agence intérim pour pouvoir faire émerger une analyse et des pistes d'action communes. Mais aussi, d'interpeller le grand public, le monde politique et le monde

syndical sur les réalités vécues par les jeunes. Plus spécifiquement, nos objectifs (à la JOC et à la JOCF) étaient de porter notre cahier de revendications sur l'intérim rédigé il y a quelques temps suite à notre processus d'actions menées avec les jeunes.

Afin de mieux appuyer l'analyse de nos organisations, nous avons réalisé un "livre noir de l'intérim" avec des centaines de témoignages de jeunes intérimaires et des analyses faites par des "experts" sur le travail précaire et temporaire.

Venons-en à l'échange en tant que tel... Le Jeudi 15, les jeunes jocistes sont arrivés de chaque région du pays pour préparer la journée du lendemain visant à faire entendre la voix des jeunes. Le travail en sous-groupe a surtout été de compiler et de construire une analyse, des revendications communes et la manière dont nous allions exprimer tout cela.

Le vendredi 16, il s'agissait de la "journée d'étude". Après une brève présentation des lois et règles qui encadrent le travail intérim, la parole a été donnée à des représentants des trois groupes présents (intérimaires, syndicalistes et consultants). Les jeunes intérimaires ont témoigné de leur difficulté à vivre dignement et à trouver un emploi. Nous avons ensuite travaillé en sous-groupes mixtes pour définir quelles étaient nos aspirations et nos rêves. Les résultats des sous-groupes étaient assez similaires : de l'emploi pour tous, le respect (respect de la législation notamment), une meilleure législation, etc. Le deuxième temps de travail en sous-groupe était lié à la question « à notre échelle, que pouvons-nous faire pour changer la réalité ? ». Les syndicalistes et les consultants en intérim qui étaient présents se sont ainsi engagés à changer une série de choses concrètes (horaires d'ouverture des agences, fausses offres d'emploi, système de parrainage syndical à l'arrivée d'un nouveau travailleur intérimaire, etc.).

A la fin de la journée d'étude, un débat était organisé entre des représentants des trois groupes, Monsieur Muylderman, le patron de Ferdergon, ainsi qu'un des responsables de la CSC. Ce débat a été très frustrant car il ne nous a pas permis d'interpeller de manière forte les intervenants extérieurs, et ne les obligeait pas à aller au bout de leur argumentaire. Le patron de Federgon nous a ainsi avancé des éléments et leurs contraires. Il a rejeté tour à tour les dysfonctionnements de l'intérim sur les consultants, les syndicalistes, et puis sur les jeunes : « que voulez-vous faire avec ces jeunes fainéants qui préfèrent rester au chômage, ce n'est pas à nous à trouver la solution ». Son objectif était certainement de nous diviser... Mais l'objectif de la journée a bel et bien été rempli : si au départ, l'ambiance était tendue entre les trois groupes, des réflexions se sont faites au fil de la journée pour en arriver à une prise de conscience : nous sommes tous des travailleurs, victimes d'un système lucratif, certainement pas centré sur nos intérêts communs.

A la fin de cette journée d'étude, nous nous sommes retrouvés entre jocistes pour préparer une action symbolique le lendemain ... Jusque tard dans la soirée, les jeunes ont créé des supports visuels (flyers, calicots, textes de rap, slogans, etc.) et des arguments pour conscientiser le grand public. Le samedi, vers 10 heures, nous nous sommes rendu Place de la Monnaie pour interpeller le grand public. L'action a été plutôt bien accueillie par les passants.

Si nous savons pertinemment bien que ce n'est pas ce genre d'échanges qui va "révolutionner" le travail précaire, il a eu le mérite de questionner des acteurs importants, comme le syndicat. Cet échange nous a aussi permis de tester notre manière commune de travailler avec des organisations au nord et au sud du pays. Cela est très important car si celles-ci ont d'autres types d'approches avec les jeunes, elles poursuivent des objectifs similaires aux nôtres.

Marie Gerard, Responsable nationale JOCF

PROCHAINES FORMATIONS CHEZ VOLONT'R

FORMATION « ECOUTE ET COMMUNIC'ACTION »

Cette formation, basée sur la méthode Critère, donne des outils pour transformer l'écoute et la communication au quotidien. Elle permet, entre autre, aux volontaires de développer une communication vraie et d'améliorer leur écoute auprès des personnes fragilisées rencontrées lors de leur volontariat.

Public : toute personne qui exerce ou qui veut commencer du volontariat.

Méthode : au cours de la formation, les participants mettront en pratique les concepts théoriques.

Formatrice : Madame Anne Francard.

Dates : deux journées de 9h00 à 16h00, les jeudis 14 et 21 février 2013.

Prix : la formation est gratuite pour les membres de Volont'R.

Le prix est de 20 euros pour les demandeurs d'emploi et les étudiants et de 40 euros pour les personnes extérieures.

Lieu : Namur

FORMATION À L'ÉCOUTE

Cette formation a pour but de répondre aux besoins des volontaires, découvrir comment être à l'écoute de l'autre et apprendre à reformuler. Elle développe la théorisation des règles d'une bonne écoute. Elle donne les clefs pour comprendre quand concrètement les volontaires sont écoutés/à l'écoute. Lors de cette formation, les volontaires apprendront le concept de la carte de monde qui est unique pour chacun.

Public : toute personne qui exerce ou qui veut commencer du volontariat.

Méthode : au cours de la formation, les participants mettront en pratique les concepts théoriques.

Formatrice : Madame Emmanuelle Charlier, licenciée en psychologie, Certificat Européen de psychothérapie, Master P.N.L.

Dates : deux journées de 9h00 à 16h00, les lundis 29 avril et 6 mai 2013.

Prix : La formation est gratuite pour les membres de Volont'R.

Le prix est de 20 euros pour les demandeurs d'emploi et les étudiants et de 40 euros pour les personnes extérieures.

Lieu : Bruxelles - Maison de la Francité

FORMATION « ACCOMPAGNER LA PERSONNE ÂGÉE QUI ENTRE EN MAISON DE REPOS »

Cette formation abordera l'accompagnement de la personne dans son cheminement entre la maison qu'elle a dû quitter et ce nouvel endroit qu'elle va investir (ou pas). La formation vise à mieux cerner les enjeux de ce passage pour la personne, son entourage et l'institution et également à aider la personne âgée à mieux s'intégrer dans ce nouvel environnement. Cette formation tentera également de donner des pistes pour recevoir ce que la personne pourra exprimer de ce changement.

Public : tous ceux qui accompagnent des personnes âgées en maison de repos ou en gériatrie.

Méthode : au cours de la formation, les participants mettront en pratique les concepts théoriques.

Formatrice : Madame Emmanuelle Charlier, licenciée en psychologie, Certificat Européen de psychothérapie, Master P.N.L.

Dates : deux journées de 9h00 à 16h00, les lundis 27 mai et 3 juin 2013.

Prix : le prix est de 20 euros pour les membres de Volont'R, les demandeurs d'emploi et les étudiants et de 40 euros pour les personnes extérieures.

Lieu : Bruxelles

Quand et comment s'inscrire ? Jusqu'à 10 jours avant le premier jour de formation, par mail severine@volontr.be ou par téléphone 02/219.15.62. L'inscription sera effective dès réception du paiement (compte IBAN BE39 0682 0117 7219).

JE RÊVE D'UNE SOCIÉTÉ QUI AIT DU SENS

Quel profil faut-il avoir pour devenir responsable national des Jeunes CSC? Avoir moins de 35 ans. Bénéficier d'une expérience porteuse. Être animé de valeurs et d'une irrésistible envie de rassembler et d'agir, de changer la société. Susciter l'adhésion et avoir le soutien des militants et des permanents Jeunes... Succédant à Benoît Constant, c'est Pierre Ledecq qui devient le porte-voix des jeunes au sein de la CSC: le nouveau responsable national des Jeunes.

«Ma force est d'avoir été permanent Jeunes à la fédération de Namur-Dinant, puis adjoint au responsable national des Jeunes à la confédération. J'ai l'expérience de l'organisation d'événements, de choses pratiques telles que gérer des publications, représenter les Jeunes CSC dans des mandats extérieurs... J'ai touché à tout et je me sens prêt à assurer cette fonction.»

Une fonction qui consistera à coordonner les différentes actions régionales de façon à avoir une cohérence, élaborer une vision commune à partir des situations concrètes vécues par les jeunes, impulser des revendications auprès des autorités publiques, mais aussi à l'intérieur du mouvement syndical.

«Les Jeunes CSC veulent être une force de changement dans la société et à l'intérieur de la CSC, un moteur au niveau des idées, des revendications, explique Pierre. Je suis fier d'appartenir à une organisation syndicale qui prête attention à des jeunes qui ne sont pas nécessairement dans les entreprises. Des jeunes qui sont en dehors du marché du travail ou qui sont sur un marché du travail bis, moins protégés au niveau de leur statut et des conditions de travail. Le mouvement interprofessionnel est la force des Jeunes CSC qui, selon les cas, peuvent être étudiants, jobistes, chômeurs, intérimaires, ouvriers, employés, délégués... C'est le pari sur l'avenir que la CSC fait: faire un travail d'éducation permanente avec des jeunes qui ne sont pas nécessairement investis dans l'entreprise ou dans la représentation syndicale. Au contact des jeunes, nous sommes en contact avec des réalités de terrain multiples.»

Première priorité: l'emploi

Quand on l'interroge sur les thèmes qui le mobiliseront dans sa nouvelle fonction, sans hésitation, Pierre en pointe trois. Presque naturellement, comme syndicaliste, sa première priorité est l'emploi des jeunes. Mais pas n'importe quel emploi: «L'accès à l'emploi de qualité, qui ne soit pas au rabais, qui ne soit pas uniquement alimentaire et pas vide de sens. L'emploi ne doit pas être uniquement synonyme de contraintes. Il doit permettre aux jeunes de se projeter dans l'avenir, de faire quelque chose qui fasse sens.»

Son deuxième champ d'action sera de «concrétiser la réflexion sur un autre modèle de société». «Qu'est-ce qu'on veut comme société? interroge Pierre. Une société axée sur la seule croissance de la consommation? Axée sur le productivisme? Aujourd'hui, les conséquences de ce modèle sont là: inégalités sociales toujours croissantes, réchauffement climatique, crise culturelle. Ce sont des thématiques qui intéressent les jeunes et que je veux porter au niveau syndical. Il faut repenser la croissance en termes de croissance des services publics, de bien-être et de qualité. La croissance doit pouvoir se faire au bénéfice de tout le monde.»

Enfin, il souhaite élargir le mouvement, avoir plus de militants, en montrant une autre image que celle du syndicat lourd et institutionnel.

Engagement international

Elu au mois de mai dernier président du comité des jeunes de la Confédération syndicale internationale (CSI), il met aussi spontanément en avant l'importance de l'engagement international. «La dimension internationale nous fait prendre conscience que nous ne sommes pas sur une île, que notre manière de consommer, de produire, a des répercussions ailleurs. Les jeunes sont fort sensibles à l'ouverture au monde. C'est un moyen de faire des projets concrets, durables, très riches en diversité, en rencontres, en échanges.»

Fort heureusement, à 29 ans, Pierre Ledecq s'autorise toujours à rêver: «Je rêve d'une société qui soit juste, durable, qui ait du sens. Je ne veux pas être enfermé dans un modèle pessimiste de contraintes où on ne respecte plus les rêves, où on ne peut plus penser en termes d'avenir radieux, porteur de changements positifs...» Au terme de son mandat de responsable national, il souhaite avoir réalisé une publication présentant le modèle de société solidaire des Jeunes CSC, c'est-à-dire une vision des jeunes pour l'avenir où le rêve a encore sa place. ● D.C.

JEUNES ET INTÉRIM : AVENIR BOUCHÉ ?

L'intérim devrait être la porte vers le travail. Mais la réalité est souvent autre. Des jeunes travailleurs témoignent.

Près de 90.000 personnes travaillent tous les jours comme intérimaires en Belgique, ce qui représente 2,36% de l'emploi global (chiffres 2010). Un secteur important, surtout pour les jeunes: près des deux tiers des intérimaires ont en effet moins de 30 ans.

Le 16 novembre dernier, les Jeunes CSC et la JOC (et leurs équivalents flamands) ont réuni à Bruxelles plus d'une centaine de jeunes venus de toutes les régions du pays pour partager leurs expériences et souhaits en matière d'emploi. Étaient également invités des délégués

syndicaux d'entreprises qui ont recours au travail intérimaire, ainsi qu'une dizaine de conseillers en intérim de diverses agences du pays. Chacun a fait état de son vécu. Les employés d'agences d'intérim ont parlé des attentes des employeurs qui cherchent de plus en plus souvent «le mouton à cinq pattes», de leurs difficultés à faire face à des demandeurs d'emploi qui ont parfois tendance à se défouler sur eux, de la concurrence rude qui existe dans le secteur et de la pression économique qu'ils subissent et qui rejaille inévitablement sur les candidats.

Face à eux, de nombreux jeunes ont relaté leurs expériences malheureuses en tant qu'intérimaires. Beaucoup se plaignent des «agences cow-boys» qui ne respectent pas la législation et qui les placent sur leur «liste noire» dès qu'ils se plaignent. Pas mal de jeunes souffrent également d'un manque de considération: des agences qui ne prennent jamais la peine de rappeler quand on laisse un message, d'autres qui proposent des annonces périmées, ou qui ne tiennent absolument pas compte du profil du candidat. Plusieurs jeunes ont relaté aussi des expériences d'intérim où ils se sont donnés à fond, dans des circonstances difficiles, et qui se sont vus remercier après la mission sans aucune forme de reconnaissance. Tout cela est source de beaucoup de frustration, de faux espoirs, d'énerverment...

Certains intérimaires arrivent pourtant à tirer leur épingle du jeu: ceux qui sont diplômés ou qualifiés dans des secteurs en pénurie. Mais beaucoup, surtout parmi les jeunes, sont devenus des «travailleurs kleenex» que les entreprises prennent, puis jettent quand elles n'en ont plus besoin.

Quelles seraient les balises à mettre? Lors du débat de clôture de cette journée, plusieurs participants ont évoqué l'idée d'une charte de bonne conduite à faire adopter par tout le secteur. Des efforts seraient également à faire en matière de communication avec les candidats. Quant aux offres «fictives», elles seraient à bannir... ● D.E.

JEUNESSE EN OTAGE

Les 24 et 25 novembre prochains, les Jeunes CSC organiseront leur Rencontre nationale à Namur, à la Maison du travail. Au cœur de leur réflexion et action, ils ont choisi un thème d'actualité chaud: «*Jeunesse en otage. Entre Onem et contrats précaires, quel avenir pour les jeunes?*»

Face aux mesures injustes à l'encontre des jeunes travailleurs avec ou sans emploi, les Jeunes CSC refusent de se résigner et d'accepter les mesures gouvernemento-patronales sans réagir. Il n'y a pas de fatalité. Ils appellent donc chaque jeune à les aider à construire des alternatives aux «boulots de merde» qu'on leur propose et au chômage structurel.

Comprendre les enjeux

A l'heure des mesures d'austérité et des coupes budgétaires, la mobilisation est plus que jamais nécessaire. Mais pour se mobiliser, il faut d'abord comprendre les enjeux et déconstruire les clichés. La Rencontre nationale, c'est la combinaison entre réflexion, action et rencontre, dans une ambiance de feu.

Le samedi sera consacré aux échanges, à la réflexion, aux rencontres. Après des témoignages, les jeunes échangeront sur l'emploi des jeunes en 2012 et sur les solutions collectives à l'emploi et au non-emploi. L'après-midi sera consacré à des ateliers de réflexion et d'expression sur des thèmes tels que la réduction du temps de travail, les contrats précaires, les stages, l'accompagnement Onem-Forem, les préjugés. Après la soirée festive du samedi, le dimanche matin sera consacré à l'action collective en ville.

Expert de sa vie

Les Jeunes CSC veulent que chaque jeune soit expert de sa vie et qu'aucun d'eux ne se laisse dicter son destin. Ils veulent agir ensemble pour un emploi de qualité pour tous les jeunes. Pour les rejoindre, rendez-vous le samedi matin à 9h30 à la Maison du travail, place l'Illon, à Namur, où un petit-déjeuner sera servi. Tout jeune (jusque 35 ans) est le bienvenu. ●

Inscription via le permanent Jeunes régional ou la page Facebook des Jeunes CSC.
Plus d'infos: Katherine Duchateau,
0473.53.15.86, u63kdu@acv-csc.be

L'APPEL 350, OCTOBRE 2012 DÉGÈS DE MICHEL FALISE



MICHEL FALISE. D'origine belge et formé à l'UCL et à Harvard, il était, en 1979, le premier recteur laïc de l'Université Catholique de Lille. Décédé cet été à 81 ans, il avait été dans sa jeunesse président de la Fédération Nationale des Patros. Il était aussi à Lille l'adjoint de Pierre Mauroy et a fondé le conseil communal de concertation.

LES JEUNES NE SONT PAS UNE MARCHANDISE

La Rencontre nationale des Jeunes CSC est chaque année l'occasion pour les jeunes militants francophones de Wallonie et de Bruxelles de se rassembler autour d'un thème revendicateur. Ces 24 et 25 novembre, c'est l'emploi des jeunes, le non-emploi et les emplois précaires qui les ont mobilisés.

«**J**eunesse en otage.» Entre Onem, contrats précaires et CPAS, les jeunes sont pris en otage par le peu de perspectives professionnelles et d'avenir qui leur font accepter tout et n'importe quoi. Mais otages, ils le sont aussi des préjugés que le monde du travail entretient et qui arrange bien la sphère économique.

Kleenex jetables

Yannick, 26 ans, milite aux Jeunes CSC de Namur depuis huit ans environ. Il est venu témoigner de son parcours professionnel. L'école, il la termine en juin 2008 avec «une option à la con en électromécanique qui montre le fossé entre la formation et le monde du travail». Il trouve un boulot d'aide-contrôleur à la Banque nationale, «un emploi kleenex dont il se fait jeter après un an». Après, c'est le chômage et deux grosses fardes de recherche d'emploi... En avril 2010, il suit une formation Forem de tourneur-fraiseur. Il trouve un boulot de monteur-assembleur dans l'entreprise Lemmens à Gembloux. Comme intérimaire. De 8h à 16h, il pose des rivets. Dix-huit mois d'intérim avant d'avoir un CDI. Mais un contrat non pas lié à l'entreprise. Son employeur, ATS, basé à Lummen en Flandre, est un sous-traitant. «C'est de l'intérim déguisé, affirme Yannick. Je peux perdre mon emploi dans l'heure. Comme intérimaire, chaque semaine, tu bosses trois jours à l'essai sur cinq. Quand tu as enfin un contrat CDI, tu commences par 6 mois de période d'essai. Quand l'agence d'intérim renouvelle le contrat, tu as 48 heures pour le renvoyer. Tu es payé à la semaine. Les deux premières semaines, tu te serres la ceinture en pensant au loyer à payer, la troisième sert à payer les factures. La quatrième, tu peux penser à tes courses.»

Et pourtant, malgré la galère, Yannick s'estime heureux. Il a échappé à la chasse aux chômeurs. Son souhait et ses attentes: avoir un boulot intéressant, des possibilités de formation dans l'entreprise pour pouvoir évoluer, un salaire convenable qui lui permettrait de faire des projets.

Benjamin, militant Jeune CSC de Verviers, est lui aussi venu rendre compte de son vécu. Il a 30 ans et, depuis la fin de l'école, n'a connu que des contrats d'intérim qui alternent avec des périodes de chômage. «Quand tu postules, on met en avant que t'as pas d'expérience, ou qu'elle n'est pas assez longue. Les petits contrats de

semaine en semaine, ça n'a rien de gratifiant. Comme intérimaire, t'as pas ton mot à dire. T'es démotivé, frustré, tu vis au jour le jour. Tu es un bon petit kleenex jetable.»

Des clichés bien utiles

La faute aux jeunes, tout ça? Certains le pensent encore. Ben oui. Les jeunes sont fainéants... Les jeunes ne savent pas se lever... Les jeunes ne sont pas courageux... Les jeunes ne veulent pas travailler... Des clichés que le monde du travail aime à entretenir. Pourquoi?

«D'une responsabilité collective, le problème du manque d'emploi est progressivement devenu une responsabilité individuelle, analyse Pierre Ledecq, responsable national des Jeunes CSC. Si tu ne trouves pas de boulot, c'est que tu es trop gros, trop bête, trop basané ou pas assez mobile, pas assez flexible, pas assez employable! Or, il faut le répéter encore et encore: aujourd'hui, il n'y a pas assez d'emploi pour tout le monde.»

Mais alors, à qui sert le mensonge? Ces clichés entretenus sur les jeunes auraient-ils une quelconque utilité dans le monde du travail?

C'est un invité, Luca Ciccia, ancien permanent syndical et directeur de la Mission locale de Saint-Gilles, qui l'explique aux militants: «L'objectif est de vous faire travailler moins cher. Les stages d'insertion et les stages d'attente donnent eux-mêmes l'image du jeune flexible, individualiste, pas politisé, qui s'en fout un peu, qui a envie de bouger, qui n'est pas ancré dans la réalité... Mais en réalité, les jeunes veulent de la stabilité, de la sécurité, un revenu. Comme les témoignages l'ont relevé, on veut faire de vous des moutons, des kleenex. Vous faire croire qu'en travaillant moins cher, on va créer plus d'emploi et plus de richesse. C'est faux. Aujourd'hui, on est dans une rentabilité de court terme où le travailleur doit être le plus flexible, le plus jetable, le plus docile, pour faire pression à la baisse sur les salaires, en montrant à celui qui travaille que d'autres sont intéressés par son emploi. Aujourd'hui, le jeune entre sur le marché du travail par le biais de la précarité, de l'intérim, des CDD. On lui fait croire que le travail, c'est ça. Or, 70% de l'emploi salarié, ce sont des CDI. Ce qu'on vous fait subir permet de créer une nouvelle norme de travail: la flexibilité, le contrat précaire, l'asservissement.»

De la réflexion à l'action

La Rencontre nationale des Jeunes CSC se veut un lieu de formation, de réflexion et d'action. Après un exposé critique de Thierry Doc, responsable des formations à la CSC, sur la crise, ses origines et les manières d'en sortir, l'après-midi, place aux ateliers de travail thématiques.

Celui sur les préjugés se veut ludique. Introduit par un sketch de l'humoriste Kev Adams, il se poursuit par un jeu de rôle qui met en scène une famille. Parents et grands-parents se disputent autour du fils glandeur qui veut juste s'amuser, et de la fille sérieuse qui ne trouve pas de boulot malgré ses études et sa volonté. On baigne dans les clichés, et c'est le but...

Ailleurs, l'ambiance est plus studieuse. Dans l'atelier «Cibler les contrats précaires», les jeunes amendent les propositions de lignes de force du congrès wallon, celles où l'on traite de contrats précaires, de plans d'embauche et d'intérim.

Dans celui sur la réduction du temps de travail, place au débat en profondeur. On y échange sur la culture du travail, l'abrutissement par le travail et par les horaires, les loisirs que le temps libéré permettrait, l'accès à la culture... Tout le monde est loin d'être sur la même longueur d'onde. Certains craignent de voir baisser leur salaire s'ils travaillent moins. Mais au terme de l'atelier, chacun est conscient de l'enjeu du «travailler moins pour travailler tous et vivre mieux». Ils proposent même des solutions, notamment un plan Maribel social élargi. L'idée est de conditionner des réductions de cotisations patronales à la réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire, avec un contrôle vigilant du respect des termes du contrat par une nouvelle institution.

Dans l'atelier sur l'accompagnement Onem-Forem, au départ de leur réalité, les jeunes répondent aux questions: de quelle aide ils ont ou auraient eu besoin, de la part de qui, à quel moment de leur parcours, et comment? A partir des constats, plusieurs besoins se font sentir: recevoir les informations et, dans les temps, adapter les formations aux besoins et aux réalités de vie des jeunes, et former les accompagnateurs du Forem qui ne sont pas toujours psys et compétents.

A l'issue des ateliers, les jeunes ont créé des slogans qu'ils ont transposés sur des banderoles: «La réduction du temps de travail, oui, mais pas à n'importe quel prix», «Intérimaires = esclaves», «Wanted véritable accompagnement des jeunes», «Les jeunes vous saturent? Mais ce sont eux le futur! Préjugés aux ordures». Le dimanche matin, ils ont porté ces messages lors d'une balade matinale à Namur au Parlement wallon, à l'Elysette, au pont de Jambes, lieux devant lesquels ils ont pris la pose. Ces photos serviront de visuels pour leurs futures campagnes.

Prochaine étape de leur parcours de militant syndical: affiner leurs revendications. Et plancher sur les propositions de lignes de force des congrès wallon et bruxellois de la CSC.

● D.C.

LETTRE OUVERTE À LA MINISTRE MILQUET

Voici la lettre ouverte adressée par la campagne stop-répression à la ministre Joëlle Milquet. La campagne dénonce le recours à l'arbitraire et l'entorse grave à la séparation des pouvoirs. De façon cohérente, elle s'engage à boycotter ces amendes et appelle d'autres à en faire autant.

Campagne STOP-répression (JOC)
Mme Joëlle Milquet
Ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances
2, rue de la Loi – 1000 Bruxelles
stop.repression.be@gmail.com

Madame la Ministre de l'Intérieur,
Madame Milquet,

Nous souhaitons, par la présente, vous exprimer notre plus vive opposition à vos choix politiques en matière de sécurité. En effet, vos choix actuels s'inscrivent dans la droite ligne des politiques menées depuis de nombreuses années. Nous ne pouvons que dénoncer le recours à cette vision répressive qui a démontré, en Belgique et ailleurs, qu'elle est non seulement inefficace mais contreproductive.

Depuis votre entrée en fonction, vous n'avez cessé de mettre en place une politique de sécurité répressive. Ainsi au premier coup de semonce, vous avez plié devant les lobbys policiers sans un mot, une oreille ou un regard pour le monde associatif, juridique et scientifique pourtant mobilisés en nombre sur la question. Vous préférez une politique dépassée basée uniquement sur la répression et qui voit la sécurité comme une thématique indépendante. La société harmonieuse demandée par le citoyen ne peut pourtant venir que d'une vision transversale où la sécurité est l'objectif et non l'instrument.

Nous, militants, jeunes, étudiants, activistes et habitants des quartiers, vivons la réalité de vos choix au jour le jour. Loin de pacifier les relations sociales, ils alimentent le cycle de la violence et de l'exclusion. Que ce soit dans nos activités militantes ou simplement dans la vie de nos quartiers, la réalité concrète de notre quotidien est que le tout sécuritaire est non seulement inefficace mais surtout contreproductif.

Ainsi, malgré un nombre de policiers par habitant particulièrement important, la Belgique n'est pas plus sûre qu'ailleurs. Plutôt que de s'accrocher au tout sécuritaire, manifestement inefficace, il est plus que temps de se poser les vraies questions et de les affronter. L'absence de transparence et d'indépendance des organes de contrôle de la police est d'ailleurs dénoncée par l'ONU elle-même. Notre système judiciaire quant-à-lui est au bord de l'implosion. Le code pénal date de 1867 et est l'un des plus vieux du continent européen. Pleines à craquer de prisonniers, souvent en garde à vue, nos prisons font, vu leur état, plutôt office d'université des pauvres. Bref, vu l'état général d'un système dont on doit par ailleurs encore discuter la pertinence, il n'est en rien étonnant que le citoyen s'inquiète de sa sécurité.

Pourtant, Madame Milquet, lorsqu'on vous entend, ces questions ne semblent pas au centre de vos inquiétudes, elles sont trop éloignées du quotidien de vos électeurs sans doute. De Matongé

à la mort tragique de cet agent de la STIB, votre réponse reste invariablement celle de la punition, de la répression et en bout de course de la violence. En d'autres mots, puisque les politiques mises en œuvre depuis 20 ans ne fonctionnent pas, faisons la même chose mais en plus violent. Et ces derniers mois, saisissant au bond une actualité pourtant complexe, vous avez franchi un pas supplémentaire. « Radicalité, sexisme et violence contre les policiers, ... » pour vous une seule solution : la répression administrative.

Madame la Ministre, nous ne voulons pas croire que ce soit la voie que la société ait choisie. Il existe une différence entre demande de sécurité et politique sécuritaire. Puisque la justice est enroutée, que la société s'enfonce dans la précarité et donc dans la violence, et que votre police s'est mis à dos les quartiers qu'elle est censée protéger, vous décidez de suspendre la division des pouvoirs et finalement la base d'une justice démocratique? La sanction administrative, que ce soit pour une amende pour incivilité ou pour le démantèlement d'un groupement « ayant pour but le changement de la société » (vous pouvez nous arrêter tout de suite), est celle du tribunal d'exception et de l'arbitraire. Non, nous ne pouvons pas, ne voulons pas y croire.

Mais puisque les dites sanctions s'appliqueront à des enfants de 14 ans et que la police dispose désormais du pouvoir discrétionnaire d'être témoin, juge et partie, veuillez prendre note que par la présente, la campagne Stop-répression de la JOC appelle tous et toutes à ne payer aucune de ces amendes puisqu'elles sont par définition contraires à la démocratie même et donc injustes. Nos militants et notre organisation refuseront catégoriquement de payer le moindre cent, quelle que soit « l'infraction » commise. Quel que soit le contenu que l'on donne au mot « justice », il ne peut exister sans le respect des droits de tous.

Vous l'avez compris, Madame la Ministre, nous ne pouvons souscrire à votre vision que ce soit sur le contrôle démocratique de vos forces de police, sur le recours systématique à la sanction administrative que vous semblez préconiser et sur la vision générale de la sécurité que les corporations policières vous ont, semble-t-il, soufflé.

Dans l'espoir que votre porte, si grande ouverte aux forces de police, ne soit pas close à l'expression du reste de la société, nous vous prions, Madame la Ministre, d'accepter l'expression de nos salutations les plus sincères,

La Campagne STOP-répression de la JOC



Communiqué de Presse

Brutalité policière et manifestation antifasciste : les manifestants reçoivent des amendes administratives.

Le 17 juin dernier, des manifestants antifascistes s'étaient opposés à voir défilier cote à cote la formation d'extrême droite du Parti Populaire (PP) ainsi que la milice néo-fasciste Nation. La police avait réagi en arrêtant violemment les jeunes antifascistes pourtant pacifiques dans la station de métro Trône. Les images de la bavure policière ont largement circulé dans la presse et ont déclenché une indignation généralisée. La ministre Milquet et le bourgmestre Thielemans s'étaient alors empressés d'annoncer une enquête.

Depuis hier, les participants à cette contremanifestation reçoivent des amendes administratives pour « participation à une manifestation non autorisée ». Au delà de la répression politique que ces amendes constituent, on peut s'étonner de l'intitulé de l'amende puisque la ville de Bruxelles avait annoncé par voie de presse le vendredi 15/06 qu'elle autorisait la manifestation d'extrême droite et la contremanifestation antifasciste.

Les autorités communales semblent, en outre, plus efficaces pour distribuer des amendes administratives à des jeunes engagés contre la haine de l'autre que pour faire appliquer la loi Moureaux. On se souviendra en effet, que la manifestation du PP et de Nation avait défilé en scandant des appels à la haine et des slogans racistes ce qui est pourtant interdit par la loi.

De plus, alors que nous sommes bientôt six mois après les faits, la promesse d'enquête reste, une fois de plus, lettre morte. La ministre Milquet et Mr. Thielemans couvrent leur police malgré la bavure évidente. Il n'y a que la plainte engagée par les manifestants, à leurs frais, qui force les autorités à assurer un minimum de suivi.

Nos organisations de jeunesse dénoncent avec force l'utilisation d'amendes administratives arbitraires et manifestement injustes pour décourager l'engagement des jeunes et leur expression politique. Nous ne pouvons que nous opposer à l'application par Mme Milquet et Mr Thielemans d'un « deux poids deux mesures » des plus dangereux au vu de la gravité des faits. Il est donc évident que nous contesterons ces amendes et que nous ne les payerons en aucun cas !

Contacts presse:

JOC : Jalil Bourhidane 0472/ 21 44 75
Etudiants FG TB : Gilles Louweres 0471/ 66 30 58

jocbruxelles@joc.be
coordination@efgtb-bxl.be

COUP DE GUEULE DE LA JOC SUR LES AMENDES ADMINISTRATIVES

Les militants des Jeunesses Ouvrières Chrétiennes (JOC) ont décidé qu'ils ne payeraient pas leurs amendes administratives, notamment reçues lors de leurs dernières manifs à Bruxelles. Ils l'ont fait savoir dans une lettre ouverte à la ministre de l'Intérieur, Joëlle Milquet. Thomas Englert, militant saint-gillois, nous explique cette décision.

Les militants des Jeunesses Ouvrières Chrétiennes (JOC) ont décidé de ne pas payer les amendes administratives qu'ils ont reçues, notamment lors de leurs différents mouvements de contestation à Bruxelles. Dans le cadre de leur campagne "Stop répression", ils l'ont fait savoir à la ministre de l'Intérieur, Joëlle Milquet (cdH), au travers une lettre ouverte. Pour eux, ce système d'amende est antidémocratique.

"On ne conteste pas l'objectif affiché par la ministre, qui est de réduire les incivilités", déclare Thomas Englert, militant saint-gillois des JOC. "On conteste le fait qu'elle pense que le tout à la répression peut être une solution alors que cela crée plus de problèmes qu'il n'en résout. Malgré un nombre de policiers par habitant particulièrement important, Bruxelles, et la Belgique d'une manière générale, n'est pas plus sûre. Plutôt que de s'accrocher au tout sécuritaire, manifestement inefficace, il faut se poser les bonnes questions."

Arguant que l'amende administrative relevait de l'arbitraire, et qu'elle servait souvent d'outil pour réprimer ses actions, la JOC

fait savoir, dans sa lettre, que "nos militants et notre organisation refuseront catégoriquement de payer le moindre cent, quelle que soit l'infraction commise." Et précise: "Puisque [...] la police dispose désormais du pouvoir discrétionnaire d'être témoin, juge et partie, veuillez prendre note que par la présente, la campagne Stop répression de la JOC appelle tous et toutes à ne payer aucune de ces amendes." Ce qu'il met, bien évidemment, dans l'illégalité. Mais cela ne gêne pas notre interlocuteur. "On assume et on estime que c'est aussi notre rôle, en tant que mouvement de jeunes." «

CH.V.

Joëlle Milquet: "Pas tout au sécuritaire"

Directement interpellée par les militants, Joëlle Milquet (cdH) trouve le fond de cette lettre "excessif, simpliste, caricatural et mensonger". "Je ne suis pas pour le tout sur le sécuritaire", se défend ainsi la ministre fédérale. "Je mise aussi sur des aspects de politique humains et tous ceux qui me connaissent savent que c'est vrai." Elle rappelle que la réforme sur les sanctions administratives, qui exécute l'accord du gouver-

nement du 1^{er} décembre 2011, a pour but la réduction des incivilités avec pédagogie dans un premier temps, et fermé si nécessaire. Par exemple, si l'âge à partir duquel une amende peut être reçue passe de 16 à 14 ans, la procédure s'inscrit dans "un cadre protectionnel et permettant une prise en compte de l'ensemble des spécificités de la cause et surtout des mesures de type plus pédagogiques que purement répressives."

CHAMPS DE VISION 91 DEC.2012

LA FONDATION ROI BAUDOIN CRÉE UN OBSERVATOIRE PERMANENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

La Fondation Roi Baudouin donne une forme nouvelle et durable à son engagement au service de la société civile : elle crée un Observatoire permanent de la vie associative.

Devenir « la » référence pour la vie associative

Sait-on que plus de 60.000 associations et fondations sont actives en Belgique ? Qu'elles emploient 431.700 personnes, fournissant 11,5% de l'emploi salarié, alors qu'une majorité d'entre elles travaillent... uniquement avec des bénévoles ?

Avec une part s'élevant à plus de 5% du PIB, les organisations à profit social rivalisent avec d'autres secteurs importants comme la construction ou la finance. Leur poids économique s'est accru les dix dernières années grâce à une croissance vigoureuse, en moyenne annuelle 2,5 fois plus élevée que celle du reste de l'économie.

Et pourtant, cette force sociétale peu commune manque paradoxalement de reconnaissance et de visibilité. La Fondation a décidé de combler ce déficit. Avec une motivation évidente: le monde associatif est de longue date un de ses partenaires naturels : elle soutient chaque année plus de 1.200 projets portés par des associations.

La Fondation crée donc un Observatoire permanent de la vie associative en Belgique. Cette initiative répond à plusieurs objectifs, que détaille Gerrit Rauws, directeur du domaine d'action Engagement social : "Il s'agit de mieux faire connaître le secteur associatif, par une meilleure collecte des données, afin de dégager des tendances : l'évolution de l'emploi, celle du volontariat, des ressources des associations... La Fondation veut ainsi contribuer à une plus grande visibilité et à une plus grande transparence des associations envers les donateurs et les administrations grâce à philanthropie.be. C'est d'autant plus important que les associations vivent essentiellement de dons et de subsides." Un comité d'accompagnement conseille l'Observatoire, composé d'acteurs venus de tous les horizons : économique comme académique, public comme privé, et... associatif.

L'Observatoire permanent de la vie associative

en Belgique ne sera pas une structure rigide mais un ensemble de projets complémentaires. Plusieurs d'entre eux sont déjà opérationnels et ils seront bientôt rejoints par d'autres:

- en publiant annuellement le Baromètre des associations (lire en pages 4-5 les résultats de 2012), elle évaluera l'impact de la conjoncture économique sur les associations et mesurera la confiance qui anime les associations.
- en collaboration avec la Banque Nationale, elle continuera à chiffrer l'évolution du poids économique des organisations à profit social.
- la Fondation a déjà développé un autre outil au carrefour de l'associatif, du volontariat et du don : le site internet philanthropie.be, qui existe depuis 2011. Elle veut en faire la référence parmi les banques de données en ligne pour le secteur associatif, ici encore pour accroître la visibilité, la transparence et la confiance dans le secteur. Plus de 2.200 associations s'y présentent déjà.

Plus d'infos?

- > Les résultats du Baromètre des associations pour 2012 et la dernière enquête de la Banque Nationale (2011) sont disponibles sur www.kbs-frb.be, de même qu'une vidéo sur 'l'Observatoire de la vie associative' Recherchez: Observatoire
- > Le site www.philanthropie.be est une vitrine gratuite ouverte à toutes les associations et fondations, qui sont invitées à s'y inscrire, et une source d'informations pour tous ceux qui veulent les soutenir.

UN RISQUE ÉLEVÉ DE PRÉCARITÉ POUR LES JEUNES

Frank Vandenbroucke a été ministre (SP.a) fédéral (des Affaires sociales et des Pensions, entre autres) et flamand (de l'Enseignement et de l'Emploi) pendant près de vingt ans, mais se consacre désormais uniquement à sa carrière académique: Louvain, Anvers et Amsterdam. Pour le compte du Centrum Sociaal Beleid de l'Université d'Anvers (UA). Il vient de faire l'état des lieux de «l'Etat social actif» dans une publication intitulée «The Active Welfare State Revisited». Il y fait notamment le constat suivant: le risque de pauvreté (pourcentage de ménages disposant de moins de 60% du revenu médian national) des plus de 65 ans a baissé de 23,2 à 20,2% entre 2005 et 2010 tandis que celui des moins de 18 ans passait de 15,3 à 18,7% au cours de la même période. L'ancien ministre voit plusieurs causes à cette évolution, qui est générale mais particulièrement marquée dans notre pays.

Tout d'abord la génération qui arrive maintenant à l'âge de la retraite est très différente des précédentes. C'est la génération des baby-boomers de l'après-guerre, la première qui a vu les femmes investir le marché du travail en masse. Ces femmes qui ont fait toute une carrière se retrouvent donc avec une pension à laquelle leurs aînées n'avaient pas droit. Du côté des jeunes par contre, les nouvelles structures familiales ne jouent pas en leur faveur: il y a de plus en plus de mères célibataires et de familles monoparentales. «Les moyennes sont toujours dangereuses mais on ne peut pas nier cette évolution: il y a un glissement

Selon l'ancien ministre Frank Vandenbroucke, pour la première fois dans l'Histoire, le risque de précarité va menacer davantage les jeunes que les seniors. Et cette évolution est plus marquée en Belgique que chez nos voisins. **PAR PIERRE GILISSEN**

dans les risques et si notre société n'en tient pas compte, cela pourrait faire le lit d'un futur conflit des générations», avertit l'auteur de l'étude.

Familles sans emploi

Mais le premier facteur de risque pour les jeunes, c'est de faire partie d'une famille où personne n'a d'emploi. Or, constate Frank Vandenbroucke, si notre taux de chômage se situe dans la moyenne européenne, notre marché de l'emploi est plus fortement polarisé que celui des autres Etats membres de l'Union: autrement dit, il y a à la fois plus de ménages où personne ne travaille et plus de ménages où tout le monde a un emploi. Comment cela se fait-il? Difficile à savoir, d'autant qu'en termes d'indemnités de remplacement, la Belgique dépense plutôt davantage que les autres pays européens. Mais «des familles qui dépendent entièrement d'allocations, des enfants qui n'ont jamais vu leurs parents prendre part au marché du travail et donc ne sont eux-mêmes jamais incités par rien à le faire, cela semble bien la recette parfaite pour fabriquer de la pauvreté», estime-t-il. Les ménages sans travail forment pour l'ancien ministre la catégorie sociale par excellence sur laquelle tous les efforts de la politique sociale devraient se concentrer. Pour lui, l'exemple pourrait venir du

Royaume-Uni, qui a connu la même situation et «où Gordon Brown et Tony Blair ont beaucoup investi dans l'activation des mères célibataires et ont obtenu des résultats».

Selon lui, tous les leviers de commande de ce type de politique se trouvent désormais au niveau des Régions et des Communautés: activation des chômeurs, enseignement, formation, accueil à l'enfance pour permettre aux jeunes mères de retrouver un emploi, etc. Ce qui fait dire à ce Flamand convaincu que ce n'est vraiment pas la priorité du moment de procéder à une nouvelle réforme de l'Etat: «Décider d'une réforme de l'Etat alors que la précédente n'a pas encore été complètement mise en œuvre, c'est de la mauvaise politique».

Les chiffres de son étude sont du reste encore bien plus alarmants pour la partie francophone du pays (les chiffres des trois régions ont été examinés comme s'il s'agissait d'entités indépendantes, à côté des chiffres pour la Belgique): si la Flandre se situe en bonne place dans le peloton européen, les indicateurs de pauvreté placent la Wallonie en bas du classement au niveau des pays d'Europe de l'Est, même lorsque les revenus de référence utilisés sont ceux de la Région. ■

D'après De Morgen et De Standaard

LES THÉORIES DU COMLOT : SYMPTÔMES DE DISCRIMINATIONS

Les Illuminati dominent le monde. L'attentat du 11 septembre contre le Pentagone n'a jamais existé. Des « mafias internationales » contrôlent les médias... Les théories du complot semblent se multiplier.

A Bruxelles, Jacinthe Mazzocchetti, anthropologue à l'UCL, a rencontré, dans le cadre d'une précédente étude, de nombreux jeunes du « croissant pauvre » de la capitale.

Bien souvent, ils faisaient référence à divers complots. Une grille de lecture du monde qui, selon la chercheuse, est un « effet du cumul des discriminations, des relégations et des violences d'Etat, qu'elles soient explicites, comme dans le cas de certains débordements policiers, ou pensées comme telles. »

C'est donc une nouvelle facette des effets des discriminations à l'encontre des jeunes d'origine immigrée des quartiers pauvres de Bruxelles que l'anthropologue analyse dans cette étude de Brussels studies à travers le prisme des théories du complot.

Une étude dont elle nous résume les enjeux : « L'analyse porte sur les représentations qui naissent au cœur des difficultés quotidiennes et dans les profonds sentiments d'injustice qui s'y articulent ».

Les dynamiques de relégation et de ségrégation dans les quartiers du croissant pauvre de Bruxelles sont largement étudiées. Avec leur récent ouvrage « Adolescents en exil », Jacinthe Mazzocchetti et Pascale

Dans une récente étude de Brussels studies, Jacinthe Mazzocchetti se penche sur les théories du complot dans les quartiers pauvres de Bruxelles. Le complot : une forme de défiance face aux injustices ? **PAR CÉDRIC VALLET**

Jamouille avaient accordé une place prioritaire à la parole des jeunes. S'intéressant à leurs difficultés, « et à leurs ressources, à leurs stratégies de résistance et à leurs interprétations des obstacles rencontrés ».

Constructions paranoïdes

Pour la chercheuse, le constat est clair. Ces jeunes, enfermés dans une ségrégation scolaire et spatiale, « dont l'espace de vie se limite parfois à quelques rues », ont des « visions et vécus de la ville très fragmentés. » Résultat : « Des jeunes grandissent avec le sentiment fort de ne pas avoir de place à Bruxelles ». Les vécus de relégation « ont des effets sur la construction de soi et les dynamiques de vivre ensemble. Ils créent des sentiments d'injustice et alimentent des constructions de sens paranoïdes. »

Ces jeunes sont confrontés à des interventions policières parfois brutales, qu'ils ressentent comme arbitraires. Ils observent les représentations médiatiques de leurs quartiers « sombres, violentes et réductrices ». Des moments critiques qui, pour une série de jeunes « démontrent explicitement le rejet

dont ils font l'objet, qu'ils interprètent comme orchestré de surcroît », nous apprend Jacinthe Mazzocchetti.

Dans ce contexte, le complot est pourvoyeur de sens. C'est ce qu'explique l'auteure de l'étude. « Le complot est une manière de mettre en mots et, surtout en sens, une accumulation de faits (pauvreté, ségrégation spatiale, relégation scolaire), auxquels se surajoutent les ressentis explicites de rejet ou les faits de racisme ordinaire. » Une grille de lecture qui permet à ces jeunes « d'avoir prise sur les événements en les rendant cohérents ». Pour l'auteure, « la tension et les colères repérées dans les écoles et quartiers bruxellois ne présagent rien de bon. » Conclusion de Jacinthe Mazzocchetti : Il importe d'agir rapidement sur le plan des discriminations socio-économiques. ■

EN SAVOIR PLUS

- Jacinthe Mazzocchetti, « Sentiments d'injustice et théorie du complot. Représentations d'adolescents migrants et issus des migrations africaines dans les quartiers précaires de Bruxelles », Brussels studies, n° 63, 26 novembre 2012. »

ENTRETIEN
La Belgique se dirige-t-elle, comme le pense le nouveau président de la CSC, vers un « clash social » ? Philippe Defeyt, économiste à l'Institut pour un développement durable et président (Ecolo) du CPAS de Namur, préfère parler de « détricotage progressif de la cohésion sociale, de la confiance en l'avenir ».

Pas de risque de révolution ?
 Vous savez, quand j'étais jeune économiste, j'entendais à la radio que, si on dépassait les 200.000 chômeurs, ce serait la révolution. Depuis, on a dépassé la barre des 600.000 et rien ne s'est passé. Il n'y a donc pas de raison de s'alarmer ?

Ah si ! Tout indique qu'il y a un lien très clair entre la cohésion sociale et le développement économique d'une société. Ce qui a fait la prospérité, après guerre, c'était l'équilibre très fort entre les considérations sociales et économiques. A l'époque, il y avait une distribution du pouvoir d'achat, et elle était équitable. On trouvait même normal que les petits bénéficient davantage des fruits de la croissance. On trouvait aussi nor-

mal d'investir dans l'enseignement et la culture.

Tout ça c'est du passé ?
 Oui. Mais parce qu'on l'a voulu comme ça. L'équilibre que j'évoquais, il n'est pas mort, on l'a tué. En ouvrant les frontières européennes sans se donner les moyens de garder l'équilibre. Au lieu de ça, on s'est engagés dans une compétition sociale et fiscale. Or, contrairement à l'idéologie dominante aux Etats-Unis, les sociétés inégalitaires sont celles où l'ascenseur social fonctionne le moins bien. Et ça, c'est inquiétant ! Les gens acceptent un certain degré d'inégalité pour autant qu'ils trouvent le système juste.

« Notre société devient très dure par rapport à ses éléments les plus faibles »

mal d'investir dans l'enseignement et la culture.

Tout ça c'est du passé ?
 Oui. Mais parce qu'on l'a voulu comme ça. L'équilibre que j'évoquais, il n'est pas mort, on l'a tué. En ouvrant les frontières européennes sans se donner les moyens de garder l'équilibre. Au lieu de ça, on s'est engagés dans une compétition sociale et fiscale. Or, contrairement à l'idéologie dominante aux Etats-Unis, les sociétés inégalitaires sont celles où l'ascenseur social fonctionne le moins bien. Et ça, c'est inquiétant ! Les gens acceptent un certain degré d'inégalité pour autant qu'ils trouvent le système juste.

Chez nous l'ascenseur social régresse ?
 Clairement oui. De plus en plus de chômeurs, de petits revenus ont du mal à payer les études de leurs enfants. La confiance en le système est minée ; quand on perd ça, on mine la cohésion sociale.

Est-ce inexorable ?
 Pas inexorable. Mais c'est au niveau européen que le débat doit avoir lieu. Tant qu'au niveau européen, on organisera la compétitivité fiscale, les riches (les gens et les entreprises) pourront jouer la concurrence. Tout dépend donc, aujourd'hui, de la capacité de l'Europe à dire : stop, on change

les règles du jeu et on essaie de reconstruire, au niveau européen, l'équilibre d'après-guerre. Seuls, les Etats n'y arriveront pas ?
 Non, sauf de manière marginale. Par exemple en modifiant les tarifs de l'électricité ou du gaz, pour alléger les factures. Au niveau local ou régional, on peut poser de petits actes qui, mis bout à bout, peuvent un peu changer les choses.

Mais, avant que la situation ne s'améliore, il faudra du temps.
 Oui. On est en train de sacrifier une génération : en quatre ans, l'emploi des jeunes s'est réduit de 41.000 postes ! Et puis, à court terme, on écrase littéralement les gens qui sont en bas de l'échelle des revenus. Ils subissent de plein fouet la dégressivité des allocations de chômage, la hausse farouche des loyers, l'augmentation des prix de l'énergie.

Le filet social ne remplit plus son rôle ?
 Notre système d'assistance sociale reste meilleur que dans bien d'autres pays. Mais notre filet social est en train de voir sa qualité et sa solidité attaquées par toutes sortes d'éléments : le contexte, la crise, et une série de mesures pri-

ses par les autorités. Sur le terrain, cela devient vraiment très inquiétant. Les gens ne s'en sortent plus, même en limitant leurs dépenses à celles qui sont absolument indispensables.

Tout cela, malgré un gouvernement fédéral dirigé par un socialiste ?

Cela dépasse les couleurs politiques des uns et des autres. Notre société devient très dure par rapport à ses éléments les plus faibles. ■

Propos recueillis par
 VÉRONIQUE LAMQUIN



Defeyt : « L'équilibre social qui existait, il n'est pas mort, on l'a tué ».

« ON ÉCRASE LES PLUS DÉFAVORISÉS »

EN QUESTION 103 DÉC.2012

AU LENDEMAIN DES ÉLECTIONS COMMUNALES : OBJECTIF JEUNES !

Au lendemain des élections communales, la Commission Justice et Paix francophone de Belgique appelle les nouveaux élus locaux à miser en priorité sur la jeunesse¹. Les jeunes sont les premières victimes des effets de la crise économique et financière : crise de l'emploi, hausse des loyers... les préoccupations quotidiennes sont rapidement utilisées et manipulées par des mouvements extrémistes qui pointent du doigt l'« étranger » comme cause de tous nos maux.

Comment aider le jeune à dépasser ce sentiment d'injustice ? Comment faire pour que leur ras-le-bol, voire leur colère, soient judicieusement exprimées et ciblées et qu'ils puissent ainsi susciter des changements positifs ? Cet article a pour but de questionner nos politiques éducatives et d'ainsi interpeller les responsables politiques tout nouvellement élus. À partir de quelques exemples, nous souhaitons montrer l'importance du travail des associations qui par leurs actions, permettent aux jeunes de s'impliquer dans la vie de société.

Des jeunes en crise

L'article « Avoir vingt ans dans sa chambre d'enfants » publié le 9 mai 2012 dans le journal français Le Monde², révèle un nouvel enjeu de société : les jeunes condamnés à rester vivre chez leurs parents à cause du prix de l'immobilier.

En Europe, le mouvement des indignés est de plus en plus accueilli favorablement par des jeunes de tous pays qui les rejoignent, pour un après-midi ou plus... À la base de ce mouvement

né en Espagne, le ras-le-bol de milliers de jeunes, éccœurés par les conséquences de la crise économique et en manque de confiance envers la classe politique.

Deux exemples tirés parmi d'autres, un élément commun : le sentiment d'injustice vécu par de nombreux jeunes suite à la crise économique et financière.

L'extrémisme politique fleurit là où il peut s'enraciner dans un sentiment d'injustice

Le sentiment d'injustice vécu par les jeunes peut rejoindre une peur du futur et de l'« autre », différent : l'étranger qui « vole » nos emplois, celui qui crée l'insécurité de nos rues ! Or, l'extrémisme politique fleurit là où il peut s'enraciner dans un sentiment d'injustice. Dans la revue du MOC de Bruxelles³, la JOC⁴ nous rappelle que « En période de crise, les mouvements fascistes et racistes se nourrissent du désespoir et de la misère sociale pour diviser les travailleurs » et la JOC de donner pour exemple la crise économique et politique de l'entre-deux-guerres qui accoucha des systèmes fascistes et racistes en Allemagne, Italie ou Espagne. Dans le même article, on nous rappelle les arguments des partis d'extrême droite et populistes : les rapprochements malheureux entre immigration et délinquance ou encore le danger que représenterait la culture « étrangère » pour la démocratie.

* Axelle Fischer est secrétaire générale de la Commission Justice et Paix (voir www.justicepaix.be).

¹ Nous nous rallions au réseau des Commissions Justice et Paix d'Europe qui a mené en 2012 une action politique intitulée « Miser sur la jeunesse pour combattre le racisme et l'extrémisme politique ». Pour en savoir plus : www.juspax-eu.org/en/themes-and-activities/concerted-action/?navanchor=1210006.

² <http://sucyenbrie.blog.lemonde.fr/2012/05/09/avoir-vingt-ans-dans-sa-chambre-denfant/>.

³ Le Chou de Bruxelles n°81, Mouvement Ouvrier Chrétien de Bruxelles.

⁴ Jeunesse Ouvrière Chrétienne.

Loin de nous l'idée que les jeunes sont le moteur du racisme et de l'extrémisme politique – ce n'est ni le sens de notre appel, ni généralement le cas ; au contraire, de nombreux jeunes se montrent courageusement à la pointe du combat pour les droits humains. Notre appel repose sur deux constatations : d'une part, beaucoup de jeunes se retrouvent aujourd'hui dans une situation d'extrême vulnérabilité. Un fait qui n'a pas été suffisamment reconnu à ce jour et qui est non seulement dangereux, mais aussi injuste. D'autre part, les jeunes sont les leaders de demain : investir dans leur éducation, leur formation et leur bien-être doit donc être une priorité.

Or, en temps de récession économique, il y a toujours un risque de réduction des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation. La plupart des avancées enregistrées au cours des dernières décennies afin d'instaurer des systèmes éducatifs plus équitables et ouverts à tous pourraient dès lors passer à la trappe, au risque de tomber dans une éducation réservée aux élites nanties.

Nos systèmes éducatifs doivent préparer les citoyens d'une société interculturelle et mondialisée

L'éducation est primordiale pour combattre le racisme et l'extrémisme politique. Dès lors, nos élus doivent réinvestir dans l'éducation. Nous parlons ici de l'éducation dans son acception la plus large : le cursus scolaire officiel bien sûr, mais aussi l'éducation à la paix, à la justice et à la solidarité. Et ceci passe également par des services extra-scolaires (culturels...) ouverts à la diversité, au partage et à la coopération. Les valeurs sont

aussi importantes que le savoir : les résultats scolaires sont importants, mais le contexte dans lequel s'effectue le travail éducatif l'est tout autant.

L'extrémisme politique et le racisme se nourrissent de l'ignorance et de la peur. L'éducation peut considérablement résorber cette menace. Nous devons inciter les jeunes à témoigner de respect envers autrui. La compréhension d'autres cultures est au cœur de cette démarche. Dans la quête de leur propre identité, les jeunes doivent être amenés à explorer ces questions au travers d'un dialogue basé sur le respect mutuel.



Cette éducation à l'interculturel doit s'accompagner d'une éducation politique. Pour cela, deux étapes sont nécessaires : d'abord, il est nécessaire que la société reconnaisse la colère ressentie par certains jeunes. Nous ne pouvons nier que la colère monte au sein de nos sociétés. Elle se manifeste de plusieurs manières : vote-sanction, manifestations de rue... certains manipulent cette colère et la muent en violence. Condamner cette violence n'a pas de sens si on ne s'attaque pas aux racines du mal. Judicieusement exprimée

et ciblée, cette colère peut susciter des changements positifs.

Ensuite, il faut donner aux jeunes la possibilité de s'impliquer dans la vie sociale et politique. Mais, pour assurer la volonté des jeunes à participer à la vie collective, un prérequis est nécessaire : la confiance en nos dirigeants. Les effets de la crise ont donné des institutions politiques et des politiciens une image assez négative. À nos représentants, nous faisons cet appel : redonnez aux jeunes la confiance.

Au lendemain des communales : être au service des jeunes citoyens et assurer leur participation

Bien entendu, les différentes recommandations proposées brièvement dans cette analyse touchent les différents niveaux de pouvoir. Cependant, au lendemain des élections communales, nous voudrions insister sur l'opportunité qui nous est offerte pour répondre aux différents défis relevés. D'abord parce que, comme le rappelle Jacques Debatty⁵, « (...) les nouvelles majorités communales auront un rôle important dans la mise en œuvre des politiques de proximité dont dépend largement le bien-être de la population : logement (...) aide sociale (...) sécurité publique... ». Le Président du Moc de Bruxelles ajoute que ce sont les jeunes qui sont les plus touchés par les effets de la crise de l'emploi et par les politiques d'austérité. Ensuite, parce qu'un outil existe : le développement des conseils consultatifs de la jeunesse doit permettre aux jeunes de participer à la vie sociale et culturelle de leur ville, d'émettre des avis et d'interpeller leurs élus.

Un défi partagé

Nous avons insisté sur le rôle de nos élus politiques dans la prise en compte des jeunes et de leurs besoins. Nous voudrions également rappeler le rôle qui peut être joué par les jeunes eux-mêmes ainsi que par les associations. Ces dernières, qu'elle mettent leur priorité sur l'aide sociale ou sur l'implication citoyenne, sont capitales dans le renforcement de l'intérêt du bien commun par les citoyens.

Notre association, la Commission Justice et Paix francophone de Belgique, s'associe à Pax Christi Wallonie-Bruxelles pour soutenir le projet MagMa (Magazine Mixité Altérité), un nouveau projet de dialogue entre jeunes adultes (18 à 30 ans) de tous milieux culturels et sociaux. Cette initiative propose aux jeunes membres d'alimenter ensemble un magazine web participatif par des interviews de personnes que l'on n'entend pas suffisamment dans les médias.

Un de nos objectifs est que l'ambiance accueillante et stimulante de nos ateliers permette de réfléchir et d'échanger pour aller à la rencontre de la diversité⁶.

Nous avons déjà cité dans cette analyse les associations issues du Mouvement Cardijn comme le MOC et la JOC. Sans être exhaustifs, nous voudrions souligner l'action importante menée par deux partenaires associatifs : 1. L'association Vivre Ensemble soutient 89 projets actifs de lutte contre la pauvreté en Wallonie et à Bruxelles. Cette année, la campagne d'Avent était centrée sur les jeunes : l'association voulait mettre en évidence « ces cailloux qui alourdissent le sac à dos - le sac-ado - de nombreux jeunes. La campagne [a montré] aussi que de nombreuses associations sont à leurs côtés et que quand on leur fait confiance, les jeunes sont prêts à se bouger pour révéler les atouts enfouis dans leur sac ! »⁷.

2. Le CJC, le Conseil de la Jeunesse Catholique, coordination de 14 Organisations de Jeunesse (ou OJ) dont l'action concerne plus de 100.000 jeunes par an. Relevons ici la rubrique hebdomadaire « Décryptons l'actu » de leur site Internet, courts articles permettant de donner un angle de vue différent sur les événements de l'actualité, ainsi que leur jeu « Expression commune », un jeu coopératif qui aborde les enjeux des élections communales⁸. Les joueurs incarnent une OJ face aux problématiques locales. Ces deux outils sont révélateurs de la méthodologie dont ils sont fiers : un engagement pour les jeunes, par les jeunes.

Car nous l'avons vu, les jeunes eux-mêmes peuvent être des citoyens actifs. Dans les 6 prochaines années, ils devront interpeller nos élus locaux et leur rappeler leurs engagements !

⁵ Le Chou de Bruxelles n°81, Mouvement Ouvrier Chrétien de Bruxelles.

⁶ Pour en savoir plus : <http://magma-groupe-jeunes.wix.com/magma#!home/mainPage>.

⁷ Pour en savoir plus : <http://www.vivre-ensemble.be/?-Campagne-2012->.

⁸ <http://cjc.be/Le-jeu-Expression-Commune-est.html>

CHRÉTIENS D'HIER OU DE DEMAIN ?

RiveEspérance a réuni à Namur, du 2 au 4 novembre, entre 1500 et 2000 personnes.

Le nombre de participants réjouit les organisateurs, mais leur moyenne d'âge pose question.

On aurait dit Taizé, dans une version urbaine. Avec une moyenne d'âge plus élevée, au-delà de cinquante ans. Bon nombre des personnes présentes à *RiveEspérance*, premier forum citoyen et chrétien, devaient sans doute avoir fréquenté dans leur jeunesse ce petit village de Bourgogne où le Frère Roger faisait résonner l'évangile comme un message d'ouverture, d'œcuménisme, de liberté et d'espérance. Comme à Taizé, *RiveEspérance* a vécu des moments de grands rassemblements, pour entendre l'un ou l'autre ténor, ou pour prier et célébrer ensemble. Il y a eu aussi une cinquantaine d'ateliers où l'essentiel était l'échange et le partage, la confrontation des points de vue. Côté intendance, on y faisait aussi longuement la file pour obtenir son repas. Ce n'était cependant pas dans la boue mais dans un bâtiment du XVII^e siècle attribué à Vauban et magnifiquement restauré par l'Université de Namur. Autre point commun avec Taizé : un courant général de sympathie permettait d'entamer la conversation avec l'un ou l'autre, sans beaucoup de préalables. Un même esprit semblait relier toutes les personnes présentes à ce rassemblement mis sur pied par la revue *RiveDieu*, des éditions Fidélité.

CHIFFRES ENCOURAGEANTS

Les chiffres de participation sont encourageants pour les organisateurs. Entre 1500 et 2000 personnes ont participé à *RiveEspérance*, pendant un week-end de Toussaint où beaucoup ont bien d'autres activités qui les sollicitent. Les grandes conférences ont



UN FORUM DE DEUX JOURS.

Des chrétiens cherchent à construire un avenir.

attiré la foule. Celle, inaugurale, d'Olivier Le Gendre a dû être retransmise dans un auditorium voisin suite à l'affluence de participants. Tant Hilde Kieboom, Christine Pedotti que Dominique Collin et Jean-Michel Longneaux ont fait salle comble samedi, tout comme Philippe Van Meerbeeck et Armand Veilleux dimanche matin. On notera que la plupart de ces conférenciers ont déjà fait l'objet d'interviews ou de recensions par *L'Appel*, et que Dom Veilleux y assure même une rubrique régulière, ce qu'il s'est plu à rappeler. À la sortie des conférences, la plupart des participants paraissaient satisfaits. Communion réelle aux idées développées ou chrétienne bienveillance ? Difficile à dire. Certains regrettaient bien que Collin et Longneaux parlent davantage de philosophie que de Dieu ou qu'Olivier Le Gendre se fasse bien plus consensuel que dans les livres qui ont fait son succès, mais c'est sans doute la loi du genre. À vouloir rassembler des chrétiens qui s'efforcent de mettre l'espérance en pratique, il est prévisible de voir se côtoyer des approches parfois très différentes, et les intervenants, rompus au contact avec les publics, ne pouvaient que s'y adapter.

DERNIERS CHRÉTIENS D'OUVERTURE ?

Les ateliers sollicitaient les participants dans des registres très différents, de la spiritualité aux préoccupations sociales. Entre l'initiation au chant grégorien et un échange sur la sexualité récréative, il faut reconnaître que certains devaient se montrer capables de faire le grand écart. Mais les échos recueillis à la sortie des ateliers étaient en général très positifs. Chacun avait

bien sûr choisi selon ses centres d'intérêt, mais tous ont apprécié les échanges de points de vue, pas toujours consensuels. Contrairement à d'autres rassemblements chrétiens, on croisait relativement peu de cols romains ou de bures. La moyenne d'âge était aussi nettement plus élevée que lorsque ce sont les « communautés nouvelles » qui organisent. À croire que les chrétiens de la génération Vatican II et Taizé constituent la dernière génération des chrétiens d'ouverture, moins préoccupés de redéfinition identitaire que de dialogue avec la modernité. De ce point de vue, *RiveEspérance* était peut-être un bon reflet de l'Église francophone de Belgique aujourd'hui : des chrétiens engagés dans les paroisses qui prennent de l'âge mais continuent de se poser des questions et apprécient de confronter leur point de vue avec d'autres. Alors que les plus jeunes qui se sentent encore concernés par l'Église ont les certitudes de leur âge et fréquentent peu ce genre de forum.

José GÉRARD

Les échos de ce week-end de rencontre, ainsi que les textes des conférences sont disponibles sur le site www.rivesperance.be.

ENVIRONNEMENT ET JUSTICE SOCIALE

Par **Claire Brandeleer**, chargée de communication et de formation au Centre AVEC (centre de recherche et d'action sociales, Rue Maurice Liétart, 31/4 – 1150 Bruxelles ; www.centreavec.be).

Le 25 novembre 2012, le Centre AVEC a animé une session remarquable sur ce thème à La Pairelle (Wépion), fruit de sa réflexion menée tout au long de l'année 2011. Outre cet article qui en présentait déjà l'essentiel dans le dossier de la revue En Question de décembre 2011, pp. 27-28, et reproduit ici avec l'aimable autorisation de son auteure, plusieurs documents traitant de ce sujet sont disponibles sur son site internet.

Fr. Philips s.j.

La crise écologique, une question de justice sociale

Aujourd'hui, on entend parler des problèmes environnementaux à tout bout de champ. La prise de conscience des dangers liés au réchauffement climatique et aux dégradations de l'environnement gagne du terrain : dangers pour la planète et pour l'humanité. Le constat des injustices sociales générées par la crise écologique est le point de départ de notre étude. Ce constat implique notamment la mise en évidence de la responsabilité des pays industrialisés dans la crise écologique, et met à fortiori en cause notre modèle de développement ainsi que nos modes de vie et de pensée.

Nous avons une *responsabilité* : cela demande donc une *réponse* de notre part. Or, force est de constater que notre réponse n'est que trop rarement à la hauteur des enjeux. L'ampleur des défis nous fait souvent céder au fatalisme, et la complexité que revêt la crise écologique ne fait qu'accentuer notre sentiment d'impuissance. Nous en restons paralysés et notre action est souvent défailante. Mais au lieu de considérer la crise comme une fatalité ou une menace, pourquoi ne pas la considérer comme une opportunité, une chance à saisir pour s'engager dans un processus de changement ? Pour cela, il faut s'interroger sur ce qui nous freine, voire nous empêche de répondre à la crise de façon juste et déterminée. L'étude propose d'approfondir deux éléments constitutifs de nos modes de vie et de pensée occidentaux : le consumérisme et l'anthropocentrisme. Tous deux constituent selon nous des résistances qui nous verrouillent dans des habitudes destructrices tant

pour la planète que pour l'humanité.

Les résistances au changement

Le consumérisme

Une approche économique du consumérisme permet de mettre en lumière l'asservissement de notre système économique à la croissance, nécessitant une consommation et une production en expansion infinie. Ce fonctionnement nous mène droit dans le mur : les limites écologiques de la planète sont réelles et nous continuons à exploiter démesurément les ressources naturelles et minières, tablant aveuglément sur leur abondance infinie. Pour que ce système tourne, il faut que la consommation augmente sans cesse : après avoir satisfait les besoins de base – en tout cas pour une large partie de la population des pays industrialisés –, le capitalisme s'est attaché à créer des nouveaux besoins superflus chez les riches, pour pouvoir écouler l'offre de biens et services qui continuaient d'être mis sur le marché, alors que les besoins essentiels de beaucoup – jugés insolubles – ne sont pas rencontrés. Ainsi entré dans sa phase consumériste, le système capitaliste fait pression sur les consommateurs pour qu'ils consomment encore et toujours plus.

Par ailleurs, une approche anthropologique du consumérisme permet d'affirmer que le consumérisme est devenu un mode de vie et de pensée, et plus largement toute une culture qui nous façonne, qui trace les contours de ce que nous pensons, désirons, rêvons, etc. Tous les domaines de notre vie en sont touchés. C'est le règne de l'économie, où tout est subordonné à l'économique. De cette approche anthropologique, nous voulons ici mettre en exergue la centralité de la question du désir. La compréhension de cette question apporte des éléments nous permettant d'expliquer en partie notre ancrage et notre asservissement au consumérisme. Une approche lucide de la confusion entre désirs, besoins et envies – savamment orchestrée par la publicité – nous éclaire sur la difficulté à sortir de logiques qui privilégient l'avoir et l'accumulation, au détriment des valeurs de gratuité, de convivialité et de service aux autres.

L'anthropocentrisme

Après avoir questionné le sens et les valeurs sous-jacents au consumérisme, l'étude poursuit l'analyse de nos résistances au changement en abordant une autre

caractéristique essentielle de la manière dont nous nous représentons le monde, l'être humain et la relation que ce dernier entretient avec son environnement : l'anthropocentrisme. Il s'agit d'un regard typiquement occidental qui place l'être humain au centre, seul être à avoir une valeur intrinsèque, la nature n'ayant qu'une valeur instrumentale. L'être humain occidental est devenu, selon l'expression de Descartes, « maître et possesseur de la nature ». Notre vision du monde et de la condition humaine est également dualiste et oppose les termes deux à deux : nature/être humain, individuel/collectif, matériel/spirituel, etc. Nous ne savons plus vivre la tension entre ces réalités désormais divisées : un des deux termes est privilégié au détriment de l'autre. L'être humain, l'individuel, le matériel sont privilégiés au détriment de la nature, du collectif, du spirituel, etc.

Approche spirituelle du problème écologique

Ces résistances au changement étant décortiquées, l'étude propose ensuite une approche spirituelle de la crise socio-écologique pour contrecarrer ces dynamiques qui nous empêchent de formuler des réponses adéquates aux défis d'aujourd'hui. Nous avons besoin d'un nouveau rapport à la nature, d'une nouvelle manière d'être au monde, de nouveaux modes de vie et de pensée. Pour cela, des réponses structurelles et politiques sont urgentes. Cependant, si ces transformations à un niveau collectif ne s'accompagnent pas de transformations à un niveau personnel, ce sera vain, ou en tout cas, d'une portée réduite.

La question du désir et de son orientation constitue un champ d'action important dans lequel la spiritualité a toute sa place. Notons que la spiritualité est ici comprise dans un sens très large, sans être reliée exclusivement à une religion. Elle est envisagée comme espace d'intériorité et lieu de discernement, où l'être humain répond à ses angoisses existentielles, s'interroge sur le sens de l'existence, et *in fine* se pose la question suivante : « Quelle vie vaut la peine d'être vécue dès lors que je suis un être-pour-la-mort ? ». Elle est comprise comme espace de liberté où l'être humain, conscient de sa finitude, fait des choix, pose des décisions et finalement, oriente son désir.

Comprise ainsi, la spiritualité peut constituer un formidable levier. La société de consommation de masse nous conditionne à placer notre désir dans le domaine de la possession et de l'accumulation. Cependant,

il y a autre chose en l'être humain : celui-ci est bien plus qu'un individu égoïste, avide et calculateur, à la recherche de son intérêt individuel et aveuglé par des logiques de court-terme. Certes, nous sommes captifs de la culture consumériste, mais nous pouvons la façonner également. Des tas d'initiatives alternatives existent et montrent qu'il est possible d'orienter son désir vers le champ de l'être, de la relation, de la solidarité, du don, de la gratuité...

Il s'agit donc de s'engager dans un processus de transformation intérieure de l'ordre de la conversion – conversion de notre cœur, conversion de notre mode d'être au monde –, où nous sommes invités à faire un pas après l'autre, à tâtons, mais où petit à petit ce sont tous les domaines de notre vie qui seraient touchés. Comme le synthétise superbement Gandhi, il s'agit de « vivre simplement pour que d'autres puissent simplement vivre ». « Moins de biens pour plus de liens », telle est la maxime portée par le mouvement de la Simplicité volontaire. *Moins pour plus*, tel est l'enjeu de la conversion. Les renoncements qu'implique une vie *frugale* sont à mettre en regard de la perspective de porter du *fruit* : on récolte les fruits d'une vie en accord avec ses valeurs et certainement une joie de vivre retrouvée contrastant avec le mal-être diffus de nos sociétés.

Nous estimons qu'une démarche spirituelle et personnelle permettrait d'ancrer nos réponses à la crise socio-écologique de manière plus assurée. Cependant, ce cheminement spirituel ne nous exempte pas de nos responsabilités pour faire advenir un changement d'ordre structurel et politique. Transformation personnelle et transformation collective sont à articuler absolument ! C'est à une spiritualité engagée que nous voulons inviter, qui ferait de nous des « méditants-militants », selon l'expression de Thierry Verhelst.

L'étude termine par une approche proprement chrétienne de la spiritualité, qui n'entre pas en contradiction avec la définition large que nous en avons donnée. Nous ajoutons seulement qu'elle est vie de l'Esprit en l'être humain et expérience intime de la vie de Dieu en soi. Les ressources de la foi chrétienne sont énormes pour faire une place de choix à la spiritualité. Pour un approfondissement de cet aspect ainsi que pour une réflexion sur le rôle de l'Eglise catholique, nous invitons le lecteur à lire l'entièreté de l'étude, dont nous n'avons fait ici que tracer les grands traits.

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

BE-Larp
FÉDÉRATION BELGE DU JEU DE RÔLES
GRANDEUR NATURE
Avenue Prekelinden, 78
1200 Woluwe-Saint-Lambert
info@larp.be - http://www.larp.be/



JEUNESSE & SANTÉ (J&S)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.49.81 - Fax : 02/243.20.52
j&s@mc.be
www.jeunesseetsante.be

FÉDÉRATION NATIONALE
DES PATROS (FNP)
Rue de l'Hôpital 15-17, 6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.50 - Fax : 071/42.04.53
www.patros.be



VOLONT'R
Rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.15.62 - Fax : 02/233.33.56
Info@volontr.be - www.volontr.be

GUIDES CATHOLIQUES
DE BELGIQUE (GCB)
Rue Paul Emile Janson, 35
1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.40.70 - Fax : 02/537.3362
gcb@guides.be - www.guides.be



JEUNESSE OUVRIÈRE
CHRÉTIENNE FÉMININE (JOCF)
Rue d'Anderlecht, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.12 - Fax : 02/513.47.11
Secretariat.jocf@jocf.be

GRATTE
Rue de Parme 86, 1060 Bruxelles
Tél. : 02/535.70.80 - Fax : 02/535.70.89
GSM 0484/401 467
info@gratte.org - www.gratte.org



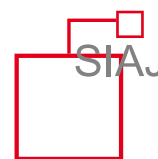
JEUNE ET CITOYEN (JEC)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.05.59 - Fax : 02/223.15.93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be

JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE (JOC)
Rue d'Anderlecht 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.13 - Fax : 02/513.47.11
Secretariat.joc@joc.be



LES GÎTES D'ETAPES DU
CENTRE BELGE DU TOURISME
DES JEUNES (CBTJ)
Rue Van Orley 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.03.00 - Fax : 02/223.03.89
info@gitesdetape.be
www.gitesdetape.be

JEUNES CSC (JCSC)
Chaussée de Haecht 579, 1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.32.19 - Fax : 02/246.30.10
jeunes-csc@jeunes-csc.be
www.jeunes-csc.be



SERVICE D'INFORMATION
ET D'ANIMATION DES JEUNES (SIAJ)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.46.80 - Fax : 02/223.15.93
siaj@skynet.be - www.siaj.be

ACTION CINÉ MEDIA JEUNES (ACMJ)
Rue Godefroid 20, 5000 Namur
Tél. : 081/74.29.19 - 0476/84.94.56
info@acmj.be - www.acmj.be



CONSEIL JEUNESSE DÉVELOPPEMENT (CJD)
Rue de la vignette 179, 1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.91.42 - Fax : 02/673.69.97
Am@cjd1160.org - www.cjdasbl.be



indications asbl

INDICATIONS
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.58.02 - Fax : 02/217.51.71
indications@indications.be
www.indications.be

GÉNÉRATION NOUVELLE (GEN)
Avenue Jules Vandeleene, 14
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.63.15 - Fax : 02/673.21.93
focolare.bruxelles@pi.be



RÉSEAU JEUNESSE ASBL
Rue Marcel Lecomte 25, 5100 Wépion
Tél. : 081/46 81 48 ou 0474/45 24 46
info@reseaujeunesse.be -
www.reseaujeunesse.be